



# La Communauté de Communes des Aspres

## Rapport Annuel

sur le prix et la qualité du service public  
d'élimination des déchets

Année 2016



Rapport prévu par l'article L.2224-17-1 du code général des collectivités territoriales et son décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

• Présentation de la Communauté de Communes des Aspres .....	3
• Compétences de la Communauté de Communes des Aspres .....	4
• La collecte : Organisation et Moyens	
• L'organisation de la collecte .....	6
• Les déchets collectés .....	7
• La collecte du verre .....	9
• La collecte des encombrants .....	11
• Les moyens de la collecte .....	13
• La collecte en chiffre .....	15
• Le Programme Local de Prévention des déchets .....	18
• Le compostage individuel .....	19
• Le compostage partagé .....	19
• La collecte Textiles .....	21
• L'éco-exemplarité .....	22
• Les Déchèteries	
• Principes .....	23
• Déchets acceptés et horaires d'ouverture .....	24
• Les moyens de la collecte et de la réception des déchets .....	24
• La gestion, l'évacuation, et le traitement des déchets .....	25
• Une gestion plus approfondie de déchets spécifiques .....	26
• Les apports et enlèvements en déchèterie .....	30
• Indicateurs financiers : les coûts du service public .....	34
• Bilan de l'année et perspectives futures .....	36

# Présentation de la Communauté de Communes des Aspres

La Communauté de Communes des Aspres est composée de 19 communes et regroupe 21 102 habitants (population DGF) pour une superficie de 232 km<sup>2</sup>.



Communes	Superficie en Km <sup>2</sup>	Population DGF 2016 (Population INSEE + résidences secondaires)	Population INSEE 2016 (Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2017)
Banyuls Dels Aspres	10,53	1 392	1 278
Brouilla	7,83	1 258	1 269
Caixas	28,11	165	144
Calmeilles	13,22	98	63
Camélas	12,72	475	445
Castelnuou	19,28	403	341
Fourques	9,40	1 248	1 221
Llauro	8,34	387	316
Montauriol	11,10	250	221
Oms	18,90	418	329
Passa	13,47	758	700
Ste Colombe	4,7	153	152
St Jean Lasseille	2,9	1 347	1 504
Terrats	7,32	702	669
Thuir	19,90	7 668	7 511
Tordères	9,91	203	174
Tresserre	11,21	1 017	1 041
Trouillas	17	1 943	1 967
Villemolaque	6	1 217	1 260
<b>TOTAL</b>	<b>232</b>	<b>21 102</b>	<b>20 605</b>

# Compétences exercées par la Communauté de Communes des Aspres

La Communauté de Communes des Aspres assure entre autres la compétence **COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS** depuis 2003.

## ► Compétence Collecte :

Elle regroupe les opérations suivantes :

- *Collecte des ordures ménagères*
- *Collecte des déchets ménagers recyclables*
- *Collecte des encombrants*
- *Gestion des déchèteries de Thuir et Trouillas*
- *Implantation des colonnes à verre*
- *Maintenance et lavage des containers (bacs cassés, cuves cassées, nouvelles dotations...)*



La mise en œuvre et le fonctionnement de ces différentes tâches sont financés par la :

- **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) payée par les ménages. Le taux de TEOM est voté par le conseil communautaire chaque année. Il s'applique à la valeur locative des logements.

- **Redevance Spéciale** dont s'acquittent les gros producteurs professionnels. Cette Redevance s'applique dès lors que le seuil de 1000 Litres d'Ordures Ménagères collectées par semaine est atteint.

La RS est établie en vertu du service rendu, par application des coûts directs (coût horaire de collecte) et du volume des déchets produits (coût de traitement).

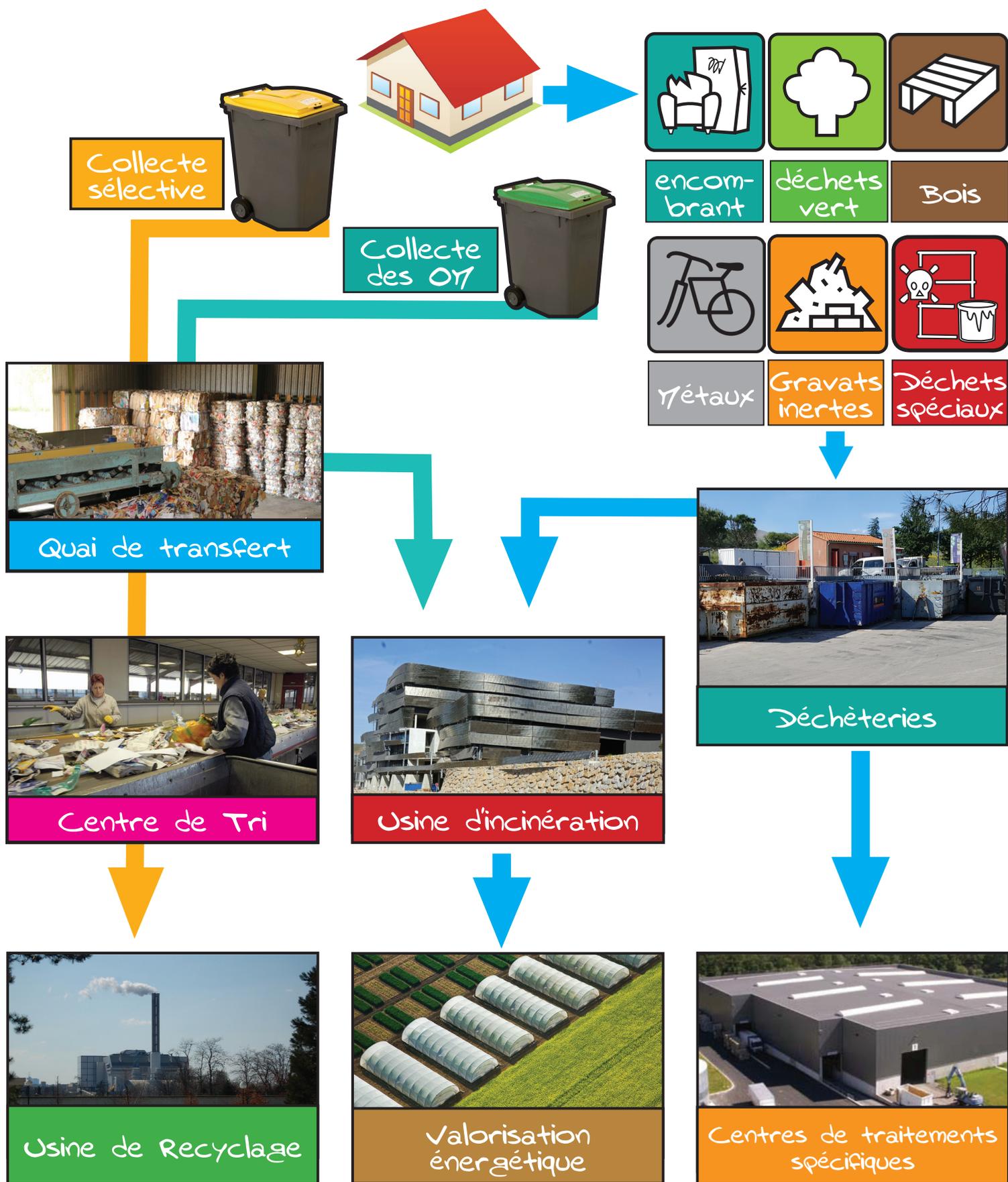
En 2016, un point a été fait avec les professionnels du territoire afin d'étendre la Redevance Spéciale à l'ensemble des pros étant au-dessus des seuils, tout en recalculant pour certains le coût du service rendu. De plus cette démarche a permis de véhiculer de nombreuses informations sur la gestion des déchets professionnels.



Pour rappel le traitement des principaux flux est transféré au SYDETOM66 ([www.sydetom66.fr](http://www.sydetom66.fr)).

Les Ordures Ménagères et les Emballages Ménagers Recyclables sont traités sur l'usine d'incinération et le centre de tri de Calce.

# Organisation générale du traitement des déchets ménagers et recyclables



# La Collecte Organisation et Moyens

## 1.) L'organisation de la collecte

### A.) Le mode de collecte des Ordures Ménagères et déchets recyclables :

Au sein de notre Communauté, nous avons opté pour une collecte sélective plus proche des problématiques environnementales.

Les bacs jaunes et les bacs verts font donc l'objet de tournées spécifiques.

**Deux modes de collecte sont aujourd'hui en place et correspondent aux choix faits par les élus de chaque Commune :**



► Une collecte des bacs individuels au porte à porte  
(en totalité ou partiellement sur **9 communes**)

► Une collecte des bacs collectifs au niveau de points de regroupement (sur **10 communes** + Thuir Centre : Caixas-Calmeilles-Camélas-Castelnou-Llauro-Montauriol-Oms-Ste Colombe-Terrats-Tordères + 1 point collectif sur Fourques)

Il est à noter que sur la commune de Thuir, 2 trappes spécifiques aux métiers de bouche ont été installées sur des points collectifs.



### ► La collecte est organisée par équipes de trois agents :

- 1 chauffeur
- 2 ripeurs

Quelques tournées, de par leur longueur et la faible densité des bacs à collecter, sont effectuées par 2 agents (tournées dite de « montagne » et tournées des mas).

### ► Réduction des fréquences de collecte : vers une meilleure maîtrise des coûts et une politique déchets renforcée :

**Le 23 novembre 2015**, le service collecte a connu de profonds changements au travers d'une importante réorganisation.

Depuis cette date les fréquences de collecte ont été réduites et les méthodes de travail ont été repensées. La réorganisation des tournées s'est basée sur une bonne connaissance du terrain de la part des agents et sur une large concertation.

Une communication soutenue et réactive (notamment via un flash info spécial, un standard téléphonique et une adresse mail dédiés) a permis de répondre aux inquiétudes et interrogations de notre population.

### ► Planning de collecte :

	Bacs Vert OM	Bacs Jaune CS	
		Semaines Paires	Semaines Impaires
<b>Banyuls Dels Aspres</b>	vendredi	mercredi	
<b>Brouilla</b>	lundi	mercredi	
<b>Caixas</b>	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
<b>Calmeilles</b>	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
<b>Camélas</b>	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
<b>Castelnou</b>	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
<b>Auxineill (Castelnou)</b>	mardi	jeudi	
<b>Fourques</b>	mardi		jeudi
<b>Llauro</b>	mardi - vendredi	jeudi	mercredi

Montauriol	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Oms	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Passa	mardi		jeudi
Ste Colombe	lundi - vendredi	mercredi	mercredi
St Jean Lasseille	lundi		mercredi
Terrats	lundi - vendredi	mercredi	mercredi
Thuir	voir plan		
Tordères	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Tresserre	samedi	jeudi	
Nidolères (Tresserre)	lundi	jeudi	
Trouillas	lundi	mercredi	
Villemolaque	mardi		jeudi
Tournée des Mas	jeudi	jeudi	

Les points de collecte habituellement traités sur la trounée des Mas restent inchangés

### ► B.) Les déchets collectés

#### 1) Les ordures ménagères (bac vert)

Ce sont les déchets qui proviennent de la préparation des aliments et du nettoyage des habitations et bureaux (balayures et résidus divers).

En outre les bacs verts acceptent les épluchures de fruits et de légumes, les restes de repas, les filtres et marc de café, les sachets de thé et d'infusion, les coquilles d'œufs, les mouchoirs en papier, les papiers essuie-tout, les papiers salis ou mouillés, les fleurs et plantes fanées d'appartement, etc.....

Néanmoins, ces déchets putrescibles par nature sont valorisables en compost ; c'est la raison pour laquelle des composteurs sont proposés aux habitants intéressés, permettant ainsi d'alléger leurs productions d'ordures ménagères.



#### 2) Les déchets recyclables (bac jaune) : de nouvelles consignes de tri



##### PAPIERS



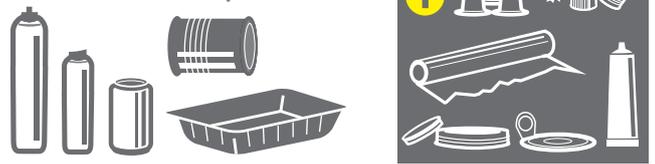
##### EMBALLAGES PLASTIQUE



##### EMBALLAGES CARTON



##### EMBALLAGES ACIER / ALUMINIUM



## ► De nouvelles consignes de tri pour nos poubelles jaunes :

Depuis le 1er octobre 2016, notre département a basculé vers des consignes de tri élargies et simplifiées. Désormais « tous les emballages se trient » et peuvent être orientés vers le bac jaune afin d'être recyclés. Toutefois il est bon de rappeler que tous les déchets destinés à la poubelle jaune doivent être vidés en vrac dans le bac. En effet encore de nombreux déchets recyclables se retrouvent dans des sacs poubelles fermés. Or, pour des raisons techniques et sécuritaires, tout sac poubelle fermé arrivant au centre de tri est orienté vers le centre d'incinération et l'effort de tri n'aboutira pas.

**Le dépôt en vrac des déchets recyclables est donc indispensable !!!**



De plus les gros cartons doivent être orientés directement en déchèteries. Certaines communes ont mis en place une collecte spécifique aux cartons.

## ► Une communication soutenue pour une meilleure gestion de nos déchets :

La Communauté de Communes des Aspres mène différentes actions pour baisser les volumes de déchets sur son territoire.

Le 8 Juillet 2015, le Conseil Communautaire a délibéré, en faveur de l'accueil de volontaires en service civique - en qualité d'ambassadeurs de tri et de prévention - ayant pour objectif de sensibiliser la population à l'éco-citoyenneté en renforçant les actions sur le terrain. Depuis mi-octobre 2016, deux volontaires, Rémy et Cyril ont débuté leurs missions, après une période d'immersion et de formation auprès de leur tuteur ainsi que du SYDETOM 66. Une ambassadrice est venue renforcer cette équipe en ce début d'année 2017.

Leurs missions consistent à aller à la rencontre des administrés, des collectivités, des institutions et des professionnels pour les sensibiliser aux gestes éco-citoyens mais également à participer et à réaliser des animations auprès des écoles (PIJ -ALSH et NAP).

Les ambassadeurs viennent ainsi renforcer la communication déjà existante (site internet, brochures, flashs infos...).

### En 2016 les ambassadeurs du tri, c'est

- 573 foyers sollicités en porte à porte pour 153 foyers informés (taux de pénétration de 26%).
- Des contrôles de bacs réguliers sur les zones artisanales du territoire.
- La rencontre avec de nombreux professionnels pour la gestion de leurs déchets.
- De nombreux administrés rencontrés en déchèterie et sensibilisés au tri.
- Des contrôles visuels ponctuels réalisés au niveau du quai de transfert de Thuir sur la Collecte Sélective. Cette pratique permet de mettre en avant les secteurs demandant une communication plus soutenue sur la gestion des déchets.
- Une animation sur le marché de Thuir.
- Le traitement systématique des incidents de tri qui sont remontés par les équipes de collecte.
- Des contrôles de bacs tri sélectif avant la collecte réalisée le jour même puis un retour des incidents de tri auprès des administrés concernés (si l'administré est absent une fiche explicative est déposée dans sa boîte aux lettres).
- Des contrôles réguliers sur la qualité du tri des bacs collectifs.
- Des propositions et un suivi sur le déploiement de nouvelles colonnes à verres.
- Des projets d'animation auprès du PIJ, de supermarchés, d'écoles...

**GESTION DES DÉCHETS.** La communauté de communes des Aspres travaille au bon fonctionnement du tri sélectif et entend ainsi préserver l'environnement.

## Les ambassadeurs du tri déployés sur tout le territoire

Depuis la fin d'année dernière, la communauté de communes des Aspres a renforcé les actions autour du tri et de la gestion des déchets.

Ainsi trois ambassadeurs du tri-prévention ont intégré les rangs de la collectivité. Chacun a été formé à ce poste et aux missions qui en incombent. Il est à noter que deux de ces ambassadeurs sont en mission service civique suite à une délibération du conseil communautaire en date du 8 juillet 2015. Ces nouveaux personnels sont opérationnels et sont déployés depuis plusieurs mois déjà sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Leurs actions sont variées et contribuent toutes à renforcer les gestes éco-citoyens afin de préserver au mieux l'environnement et le cadre de vie. Particuliers et

professionnels sont ainsi sensibilisés et accompagnés dans une démarche de réduction et maîtrise des déchets. De plus, les ambassadeurs permettent de renforcer le travail de terrain, opéré chaque jour par les équipes de collecte de la communauté de communes des Aspres.

### ■ Déchets non conformes

En effet, les dysfonctionnements de tri sont ainsi remontés par le biais de carnets d'incidents puis traités. En cas de présence de déchets non conformes à l'intérieur du bac jaune ou du bac vert, un feuillet est déposé dans la boîte aux lettres de l'administré concerné afin de l'informer de l'incident de tri et de son origine. Chacun aura certainement l'occasion de croiser ces ambassadeurs près de leur domi-



► Les ambassadeurs sont en mission.

cile, sur des marchés, ou des opérations ponctuelles seront mises en place sur le territoire.

► Pour tout questionnement ou

prise de rendez-vous avec ces agents n'hésitez pas à prendre contact avec les services techniques de la communauté de com-

munes des Aspres au 04 68 66 59 61 ou par mail [dechets@cc-aspres.fr](mailto:dechets@cc-aspres.fr)

« Article paru dans l'Indépendant »

### 3.) La collecte du verre

Elle est gérée et organisée par le Sydetom66 qui fait vider les colonnes sur demande des communes.

Les colonnes, quant à elles, sont propriété de la Communauté de Communes des Aspres. Notre collectivité est responsable de l'organisation des points de collecte sur le territoire.

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, la Communauté de Communes des Aspres tend à détourner toujours davantage les flux de déchets n'étant pas destinés aux poubelles d'ordures ménagères.

Dans cette optique les déchets de type « verre » représentent un levier d'action majeur.

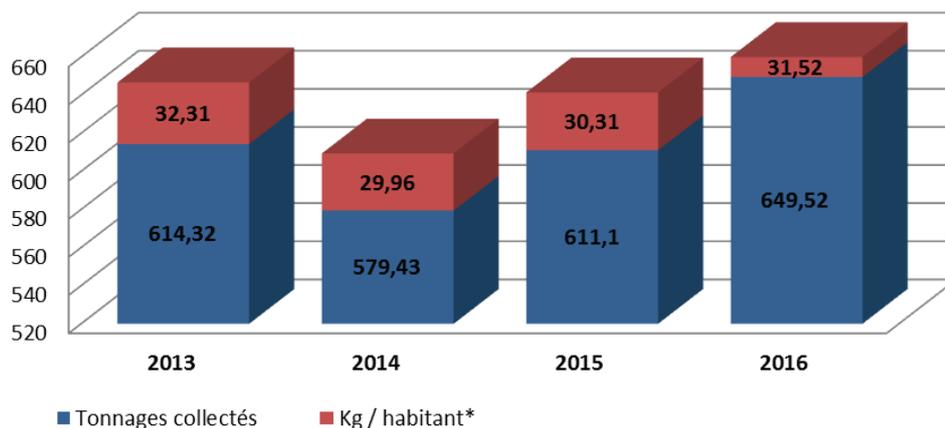


Dans notre département, le parc de 3097 colonnes à verre mis à la disposition de la population permanente et saisonnière, a permis de recycler en 2016 : 33,5 kg/hab./an, un chiffre encourageant mais qui laisse encore une marge de progression importante. Afin de permettre un maillage toujours plus important de notre territoire de nouvelles colonnes à verre sont déployées chaque année, permettant ainsi d'optimiser le captage de ce flux. De plus les colonnes désuètes ou trop petites sont remplacées. Ce travail est primordial et permet de faire évoluer positivement les ratios de collecte du Verre.

Fin 2016, **136 colonnes** étaient en place sur notre territoire

#### Evolution du tonnage de la Collecte du verre

(en tonnes)



\*(Pour 2014 et 2013 population INSEE hors Llupia / Ponteilla)

- ▶ En 2016 nous constatons une augmentation de 4 % de la production Kg/hab de verres, par rapport à 2015.
- ▶ Entre 2015-2016 les tonnages ont augmenté de 6,3% sur notre collectivité alors que le département a connu une augmentation de +4,6% de ces tonnages.
- ▶ La Communauté de Communes des Aspres reste toutefois en dessous de la performance du département qui est de 33,5 kg/ hab.
- ▶ Le MODECOM réalisé en 2015 par le Sydetom66 indique que les déchets de verre représentent encore 7,31 % des Ordures Ménagères Résiduelles soit 23,61 kg/hab./an.

► Répartition des tonnages " Verre " par commune - année 2016 :

Communes	Tonnages collectés	Pop Insee 2016	Kg/hab	Evolution Kg/hab 2015-2016 (en %)
Banyuls-dels-Aspres	42,100	1278	32,94	+ 9,3
Brouilla	41,790	1269	32,93	+ 14,6
Caixas	8,670	144	60,21	+ 16,7
Calmeilles	4,690	63	74,44	+ 18,3
Camelas	20,520	445	46,11	+ 15,9
Castelnou	22,160	341	64,99	- 5,0
Fourques	33,110	1221	27,12	- 10,9
Llauro	13,970	316	44,21	+ 4,5
Montauriol	9,980	221	45,16	+ 25,2
Oms	13,120	329	39,88	+ 51,1
Passa	21,430	700	30,61	+ 2,7
Sainte-Colombe-de-la-Commanderie	11,430	152	75,20	-19,4
Saint-Jean-Lasseille	47,770	1504	31,76	+ 12,6
Terrats	20,790	669	31,08	+ 29,6
Thuir	191,390	7511	25,48	- 0,1
Tordères	5,530	174	31,78	- 43,7
Tresserre	30,690	1041	29,48	+ 8,5
Trouillas	78,140	1967	39,73	+ 0,6
Villemolaque	32,250	1260	25,60	+ 14,2
<b>TOTAL</b>	<b>649,52</b>	<b>20 605</b>	<b>31,52</b>	<b>+ 4,0</b>

► Quelques chiffres pour situer nos performances :

Moyenne départementale 2016 : **33,5 kg/ hab/ an**

Près de la moitié des communes de notre territoire est au-dessus de la moyenne départementale (kg/hab/an).

► Interprétation des données :

Fait encourageant : 14 communes sur 19 ont vu leur ratio kg/hab augmenter entre 2015 et 2016. Le taux de captage du flux verre a ainsi augmenté de +4% en l'espace d'une année.

De grandes différences de ratios peuvent être observées sur la donnée « Kg/hab ». Ces écarts peuvent s'expliquer par le fait que :

- Certaines communes ont des colonnes disposées sur des points de passages importants et stratégiques d'où des taux de captage considérables conduisant à des ratios Kg/hab élevés (c'est notamment le cas pour les communes les moins peuplées de notre territoire).
- Certains tonnages communaux sont captés et comptabilisés sur des colonnes d'autres villages. C'est par exemple le cas pour les communes proches des déchèteries. De ce fait les tonnages apportés par ces riverains seront comptabilisés en déchèterie (Thuir ou Trouillas) et non pas sur leur commune de résidence.

► Bilan environnemental 2016 de notre collecte du verre :



4) La collecte des encombrants (à destination des déchèteries)

► Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Les encombrants sont des déchets provenant des ménages mais ne rentrant pas dans la catégorie des putrescibles, fermentescibles, inertes, toxiques, explosifs, etc... Ils se caractérisent surtout, par leur volume encombrant ne rentrant pas dans un véhicule. Par exemple sont exclus : fers à repasser, petits électroménagers, chaises, étendoirs, carrelages, parquets, plantes en plastique, véhicules hors d'usage ... (ces déchets feront l'objet d'un apport volontaire en déchèterie).



► Bon à savoir :

La notion de «**1 pour 1**» définit l'obligation des distributeurs de reprendre un appareil usagé pour l'achat d'un produit équivalent neuf.

Cette notion est établie dans **l'article R543-180 du code de l'environnement** : «En cas de vente d'un équipement électrique ou électronique ménager, le distributeur, y compris en cas de vente à distance, reprend gratuitement ou fait reprendre gratuitement pour son compte les équipements électriques et électroniques usagés dont le consommateur se défait, dans la limite de la quantité et du type d'équipement vendu.»

Sont interdits des encombrants de manière non exhaustive

- Les pneus
- Les matières dangereuses, bouteilles de gaz



PNEUS



MATIÈRE DANGEREUSES



BOITEILLES DE GAZ

**Déchets pour lesquels les détenteurs doivent s'adresser à des filières spécifiques.**

Sont également interdits :

Les déchets toxiques, corrosifs, polluants, les déblais, gravats et décombres, les sacs et le vrac.

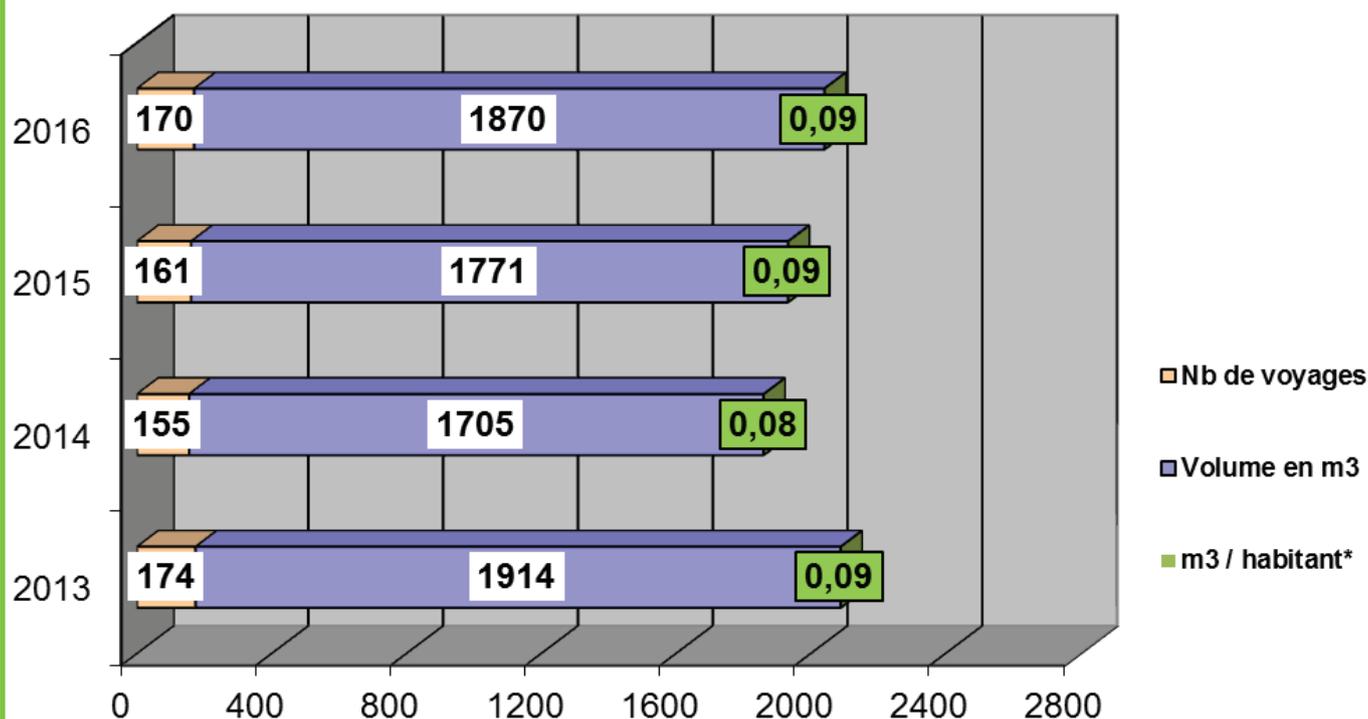


GRAVATS INERTES



DECHETS TOXIQUES

## Apports collectés par le service des encombrants en 2016



\*population INSEE incluant Llupia (jusqu'au 01/01/2015) et Ponteilla (jusqu'au 01/02/2013).

Nous pouvons constater une diminution de 2 % du nombre de voyages d'encombrants entre 2013 et 2016. Toutefois les mètres cubes évacués par habitant sont équivalents à ceux de 2013. Grâce à la mise en place des ponts bascules nous pouvons évaluer à plus de 80 tonnes les apports d'encombrants sur l'année 2016.

Au 1er février 2013 la commune de Ponteilla n'a plus bénéficié de ce service et au 1er janvier 2015 ce fut au tour de Llupia. Cela explique donc en partie la diminution du nombre d'apports.

Le planning de tournées des encombrants a été revu pour prendre en compte le « départ » de Ponteilla et Llupia, toutefois les tâches qui incombent à ce service représentent toujours des quantités de travail importantes pour nos agents.

Dans le cadre d'interventions de professionnels chez les particuliers, il est rappelé que les professionnels doivent évacuer à leurs frais et par leurs propres moyens les déchets résultant de leurs interventions. Déchets que l'on retrouve encore en trop grosses quantités.

Une étude est menée afin de pouvoir intervenir seulement sur les « vrais » encombrants et de ce fait mettre en place une vraie collecte d'encombrants.

## II.) Les moyens de la collecte

Mis à part le verre dont la collecte est gérée par le Sydetom66, tous les autres déchets ménagers et assimilés sont pris en charge par la Communauté de Communes qui dispose pour cela des moyens suivants :

### ► Personnel :

#### • 21 agents dont :

- 1 Directeur des Services Techniques (*temps partagé avec d'autres fonctions*)
- 1 responsable collecte (*temps partagé avec d'autres fonctions*)
- 1 coordinateur collecte
- 1 collaborateur Ingénierie (*temps partagé avec d'autres fonctions*)
- 1 agent administratif
- 10 chauffeurs
- 5 ripeurs
- 1 mécanicien (*atelier mécanique – ensemble du parc véhicule*)

A titre occasionnel et afin de renforcer les équipes de collecte d'autres agents techniques sont amenés à intervenir sur ce service.

### ► Véhicules :

#### • 6 camions-bennes

Fin 2015, deux nouvelles BOM ont été achetées afin de renouveler le parc véhicules (en concertation avec les agents). Ces BOM ont été opérationnelles dès 2016. De nouveaux investissements permettront de renouveler progressivement cette flotte de camions.



#### • 1 poly-benne

dédié à de multiples tâches (service des encombrants, transports des bacs poubelles HS, lavage container, container chaises...)

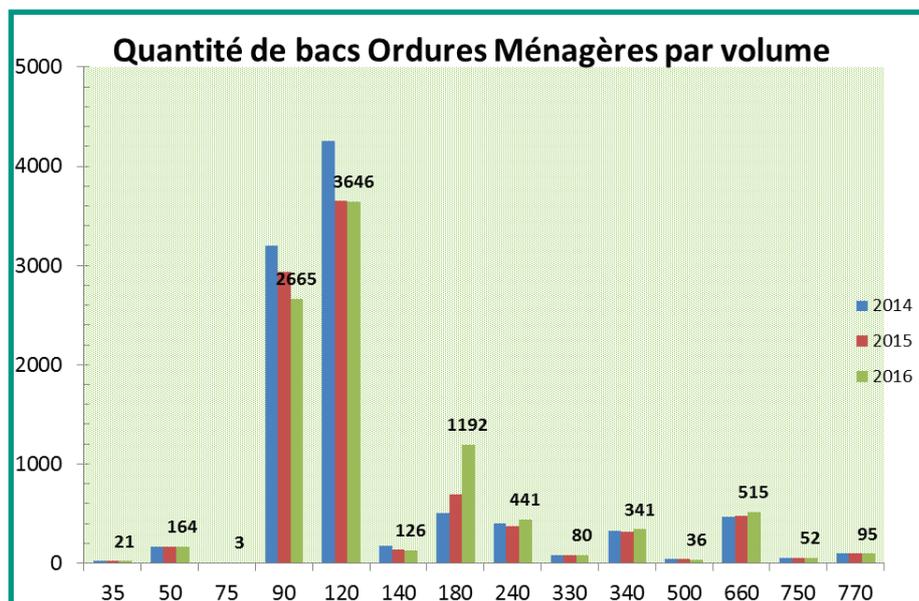


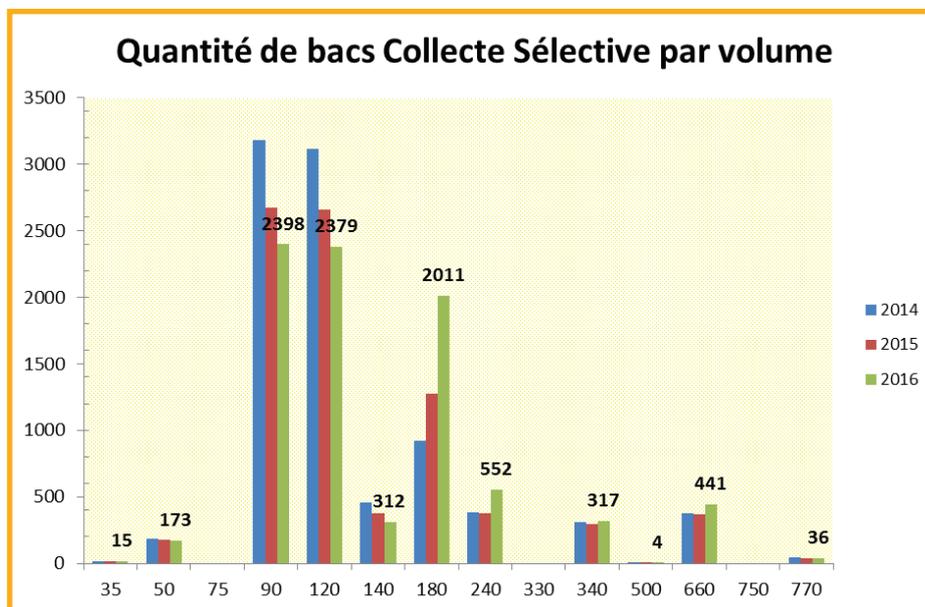
### ► Parc containers :

- **9377 bacs Ordures Ménagères** dont 8258 individuels (<330L) et 1119 collectifs. Ce qui représente un volume total de 1637 m<sup>3</sup>.

- **8638 bacs Collecte Sélective** dont 7840 individuels (<330L) et 798 collectifs. Ce qui représente un volume total de 1477 m<sup>3</sup>.

**A noter que les bacs de la commune de Ponteilla ne sont plus comptabilisés depuis 2013 et ceux de Llupia à partir de 2015**



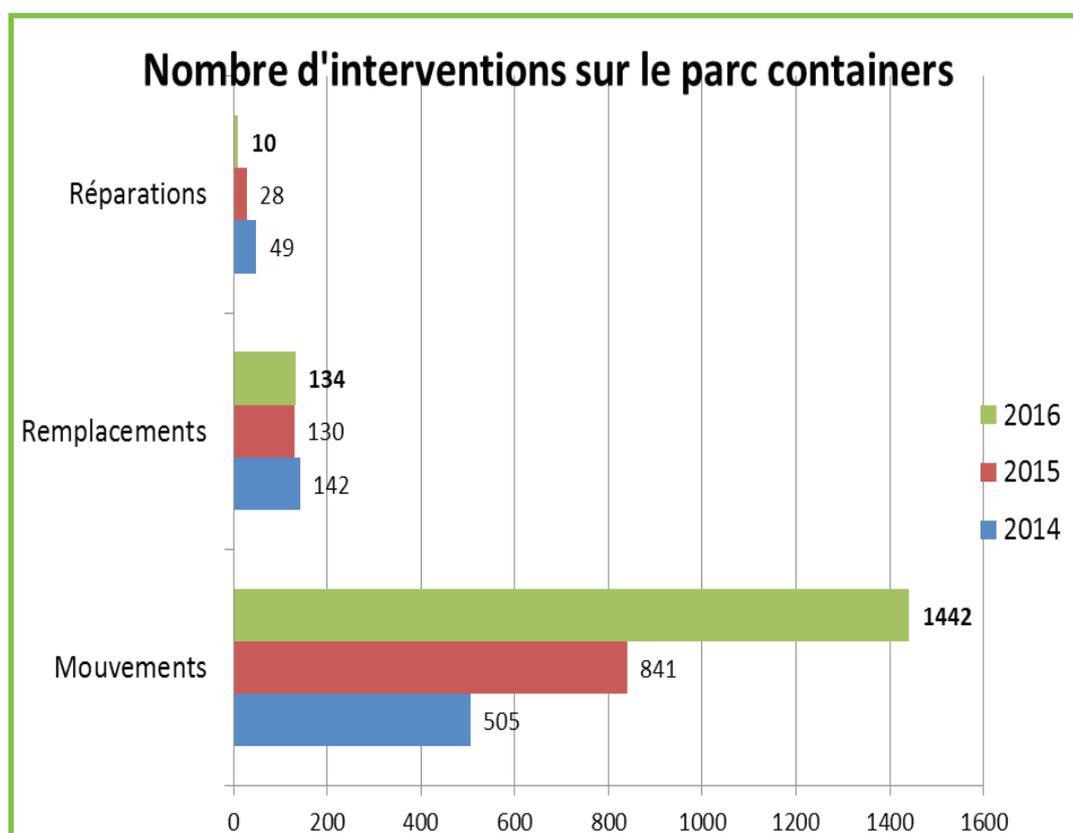


► Un Parc bénéficiant d'une maintenance efficace :

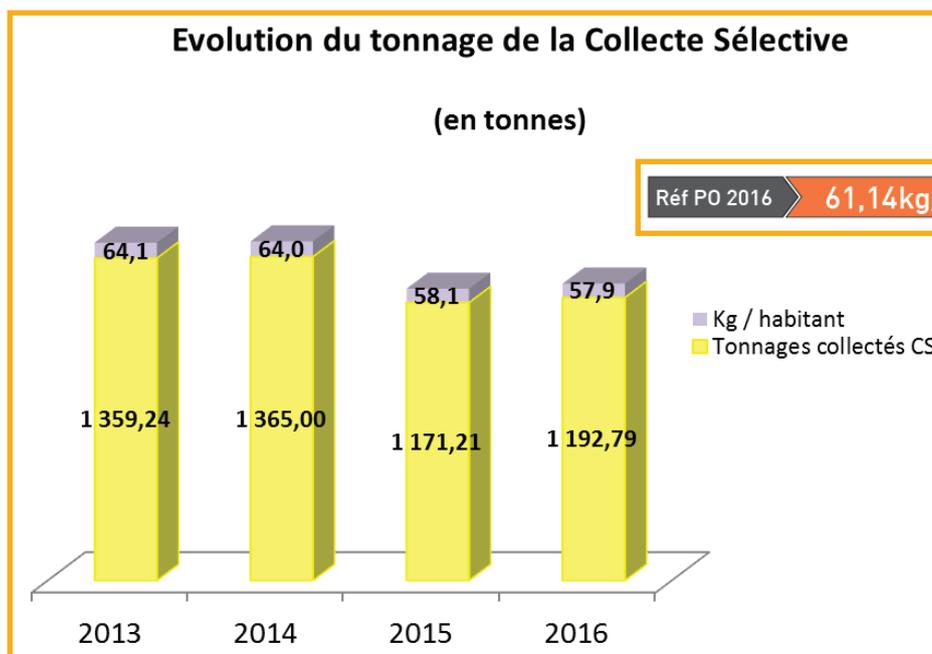
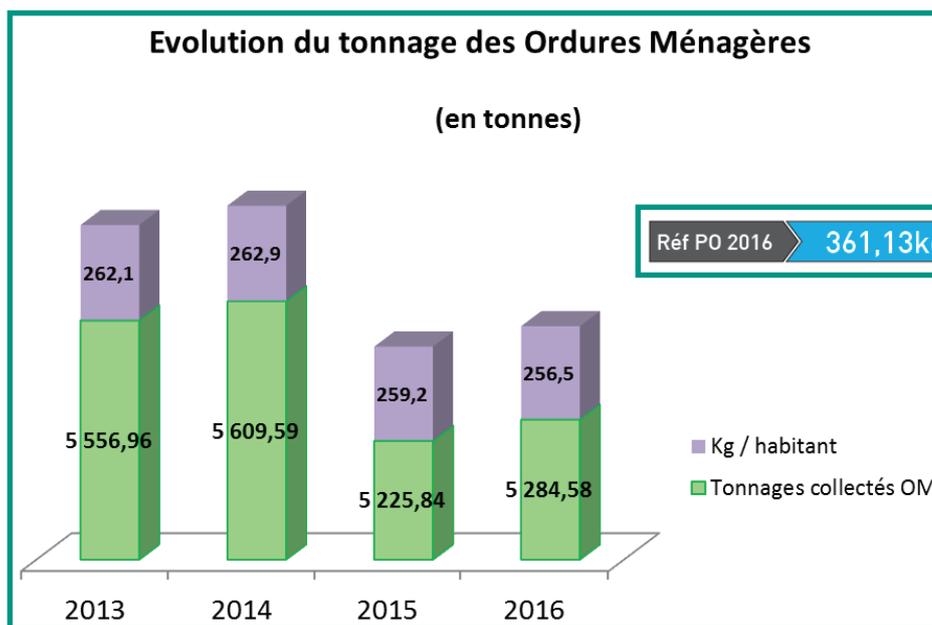
Afin d'optimiser la collecte de ses déchets en préservant ses containers en bon état, la Communauté de Communes des Aspres a repris, en 2011, la maintenance et le renouvellement de son parc en régie.

En 2016 les mouvements, remplacements et réparations de bacs ont représenté **1586 interventions** sur le terrain, soit une évolution de **+59%** par rapport à 2015 (999 interventions). Cette hausse est liée à la réorganisation du service collecte et à la réduction des fréquences de collecte car de nombreux changements de litrages ont été opérés.

A cette maintenance est venu se greffer un service de lavage des bacs collectifs Ordures Ménagères effectué par les agents de la Communauté. Deux tournées annuelles sont ainsi organisées : en Été et en Automne.



# La Collecte des déchets en chiffres:



Production totale (OM + CS) en Kg/ Hab*			
2013	2014	2015	2016
326,2	326,9	317,3	314,40
Performance de tri (Kg/hab CS ÷ Total Kg/hab)*			
19,65 %	19,57 %	18,31 %	18,42 %

\* population INSEE incluant Ponteilla (jusqu'au 01/02/2013) et Llupia (jusqu'au 1er janvier 2015).

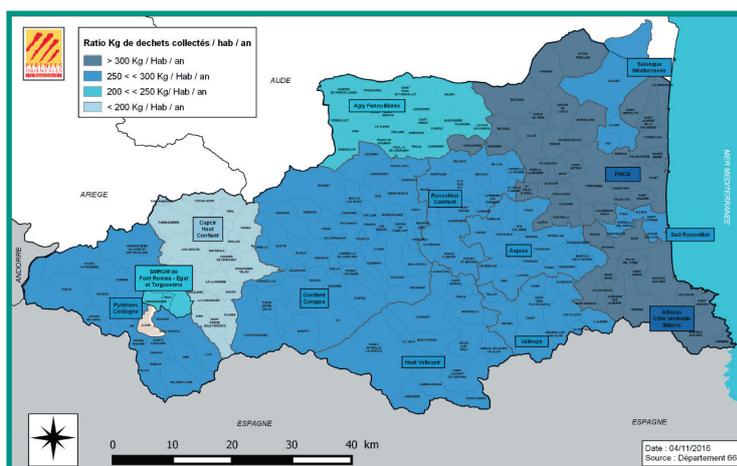
- ▶ En 2016 nous constatons une diminution de 3,6 % de la production Kg/hab d'Ordures Ménagères et d'Emballages Ménagers recyclables, par rapport à 2013. Les performances de tri diminuent depuis 2013 mais une hausse est constatée en 2016. Il faut donc poursuivre et intensifier les efforts en faveur d'un tri plus optimal.
- ▶ **Le Sydetom66 assure le traitement des flux OM et CS.**  
**En 2016 le coût de la tonne incinérée s'élève à 138,30 € (coût mutualisé).**

## ► Quelques chiffres sur le traitement des déchets en 2015 et 2016 :

### Tonnes OMR par Collectivité

Collectivités	Tonnes OMr
CA PERPIGNAN MEDITERRANEE	90 010,72
CC AGLY - FENOUILLEDES	1 529,87
CC ALBERES - CÔTE VERMEILLE ILLIBERIS	23 005,94
CC des ASPRES	5 257,67
CC CAPCIR - HAUT CONFLENT	2 577,68
CC du CONFLENT CANIGOUE	6 588,62
CC du HAUT VALLESPYR	4 059,79
CC PYRENEES CERDAGNE	3 626,60
CC ROUSSILLON - CONFLENT	5 022,24
CC SALANQUE MEDITERRANEE (avec Fitou)	4 803,80
CC SUD ROUSSILLON	8 829,03
CC du VALLESPYR	6 487,32
SIROM DE FONT-ROMEUE	1 537,89
<b>TOTAL</b>	<b>163 337,17</b>

### Performances des EPCI en matière de collecte des OMR en 2015 (sur la base des ratios de population DGF)

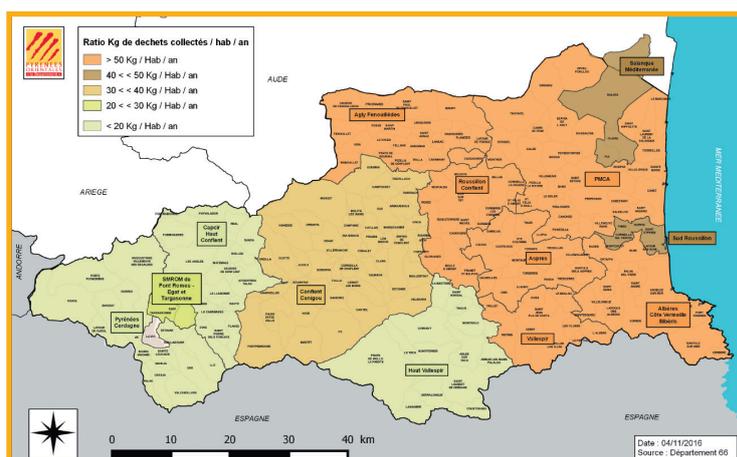


«Observatoire des Pyrénées-Orientales de la Gestion des Déchets Non Dangereux»

### Tonnes EMR par Collectivité

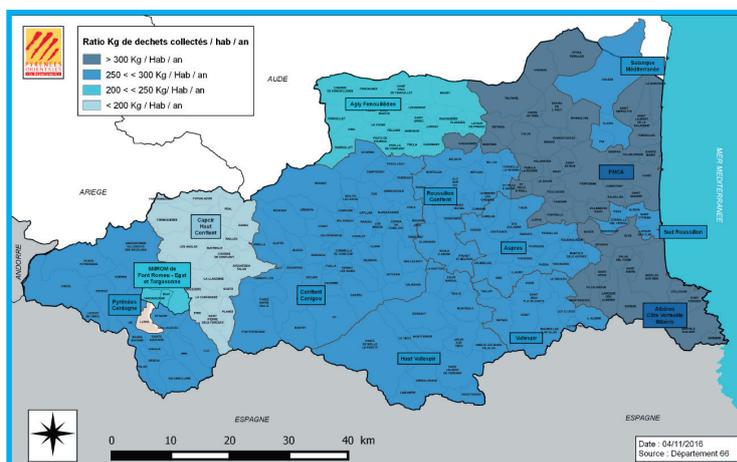
	Tonnes en PAV	Tonnes en PAP	Total Tonnes EMR
PMCA	1 976,32	13 685,00	15 661,32
CC AGLY - FENOUILLEDES	37,14	293,51	330,65
CC ALBERES - CÔTE VERMEILLE ILLIBERIS	571,82	3 807,05	4 378,87
CC des ASPRES	0	1 176,77	1 176,77
CC CAPCIR - HAUT CONFLENT	180,30	0	180,30
CC du CONFLENT CANIGOUE	390,29	591,03	981,32
CC du HAUT VALLESPYR	246,71	0	246,71
CC PYRENEES CERDAGNE	79,48	138,95	218,43
CC ROUSSILLON CONFLENT	60,79	941,70	1 002,49
CC SALANQUE MEDITERRANEE (avec Fitou)	34,02	771,45	805,47
CC SUD ROUSSILLON	175,46	1 244,84	1 420,30
CC du VALLESPYR	371,22	806,54	1 177,76
SIROM de FONT-ROMEUE	173,72	0	173,72
<b>TOTAL</b>	<b>4 297,27</b>	<b>23 456,84</b>	<b>27 754,11</b>

### Performances des EPCI en matière de collecte des EMR / JRMen 2015 (sur la base des ratios de population DGF)



«Observatoire des Pyrénées-Orientales de la Gestion des Déchets Non Dangereux»

### Performances des EPCI en matière de collecte du verre (sur la base des ratios de population DGF)



«Observatoire des Pyrénées-Orientales de la Gestion des Déchets Non Dangereux»

Déchets Ménagers Assimilés (DMA)			
331 235 tonnes			
710 kg/hab/an (pop sédentaire)			
591 kg/hab/an (pop DGF)			
* ratio national : 573 kg/hab/an			
Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)		Déchets Occasionnels Des Ménages (DOM)	
205 462 tonnes			
439 kg/hab/an (pop sédentaire)			
367 kg/hab/an (pop DGF)			
ratio national : 346 kg/hab/an			
OMR	Collectes sélectives		Déchets Occasionnels Des Ménages (DOM)
163 338 tonnes 350 kg/hab/an (pop sédentaire) 291 kg/hab/an (pop DGF)  ratio national : 269 kg/hab/an	EMR / JRM	Verre	
	27 754 tonnes 59 kg/hab/an (pop sédentaire) 49 kg/hab/an (pop DGF)	14 370 tonnes 31 kg/hab/an (pop sédentaire) 26 kg/hab/an (pop DGF)	
	ratio national : 47 kg/hab/an	ratio national : 29 kg/hab/an	
125 773 tonnes 269 kg/hab/an (pop sédentaire) 224 kg/hab/an (pop DGF)  ratio national : 198 kg/hab			

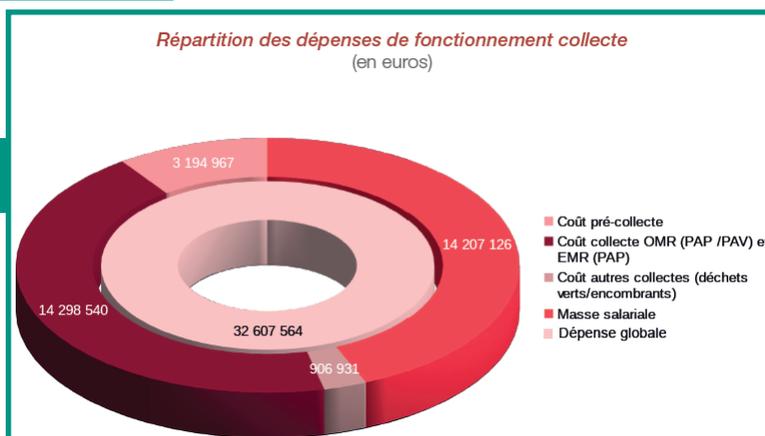
## Tonnages collectés et ratios départementaux

«Observatoire des Pyrénées-Orientales de la Gestion des Déchets Non Dangereux»

\* ratio national : ce ratio prend en compte 11kg/hab/an d'encombrants + 18 kg/hab/an de biodéchets et déchets verts + 0,07 kg/hab/an de déchets dangereux

## Données financières relatives à la gestion des OMA de 2015

► Dépenses de fonctionnement des EPCI liées à la collecte des OMA

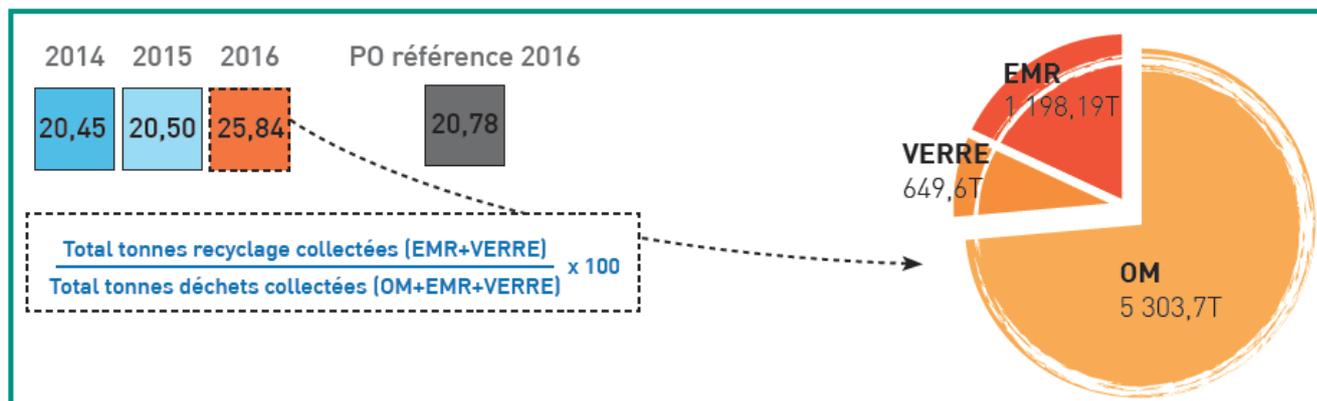


«Observatoire des Pyrénées-Orientales de la Gestion des Déchets Non Dangereux»

## Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) :

Déchets de l'activité domestique quotidienne des ménages qui peuvent être pris en compte par la collecte traditionnelle c'est à dire les ordures ménagères résiduelles et les déchets destinés à la collecte sélective (emballages ménagers recyclables et verre).

► Taux de détournement 2016



### III.) Des objectifs de collecte encadrés par le Grenelle de l'environnement

#### A.) La Communauté de Communes des Aspres engagée dans le Programme Local de Prévention des déchets :

La Communauté de Communes des Aspres s'est engagée dans le Programme Local de Prévention des déchets. Bien que les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement ont été atteints au 31 décembre 2015 (réduction de 8,02 % de la production d'ordures ménagères et assimilées par habitant pour un objectif de 7%), la Communauté de Communes continue à travailler sur ce plan afin d'améliorer la gestion des déchets sur son territoire.



Ci-dessous le bilan 2016 de la CC ASPRES sur quelques axes du Programme Local de Prévention des déchets :

#### Tableau de bord des actions 2016 à fort potentiel de réduction des déchets

##### Composteur

Taux équipement Départemental 14.50%

Taux équipement Aspres 15.16%

##### Stop Pub

Taux équipement Départemental 26.00%

Taux équipement Aspres 19.09%

##### Eco exemplarité

CDC : 100%

Communes adhérentes engagées : 0%

Des marges de progression apparaissent et nous constatons un bon résultat sur le taux d'équipement en composteurs.

Les ambassadeurs du tri ont été briefés sur les axes à développer et à suivre.



## ► B.) Des leviers d'actions pour réduire nos déchets

### Le compostage individuel : un levier majeur

Le compostage permet de réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères (**soit environ 40 kilos par an et par habitant**), tout en permettant au particulier de produire chez lui, son propre compost, à moindre coût.

#### ► Une implication forte et engagée autour d'une stratégie commune

En 2012 la Communauté de Communes des Aspres a décidé de mettre en place une démarche collective pour assurer le déploiement des composteurs individuels en prenant en charge une partie importante de leur coût initial.

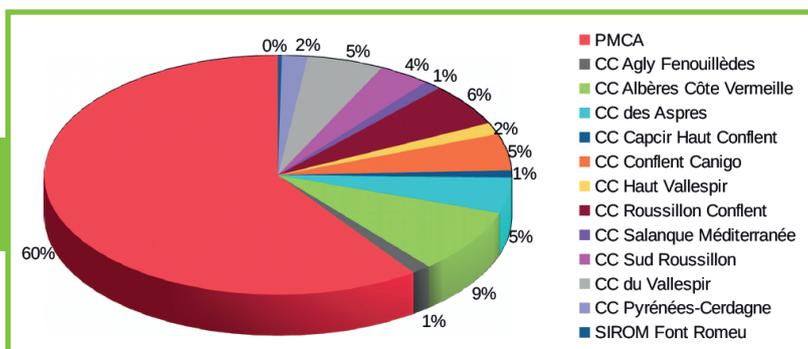
En termes de mode opératoire, chaque commune dispose ainsi d'un stock de composteurs délivrés par la Communauté des Aspres, qu'elle propose à ses administrés sous réserve d'un règlement de 5€ par équipement.



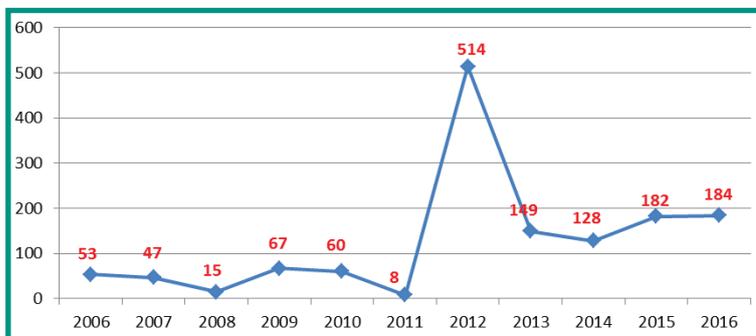
#### ► Les composteurs sur notre territoire

En 2012 le lancement de notre politique commune autour des composteurs bois a permis de doper l'acquisition de ces équipements.

#### Répartition des composteurs individuels dans le départements



«Observatoire des Pyrénées-Orientales de la Gestion des Déchets Non Dangereux»



#### Composteurs déployés sur les Aspres

Ainsi cela porte à **1407** le nombre de composteurs déployés à ce jour sur les Aspres.

### Le compostage partagé

#### ► Compostage partagé en habitat collectif: Résidence la Colla à Trouillas

En novembre 2013 la résidence la Colla à Trouillas est devenue la 1ère zone pilote du département pour le compostage partagé en habitat collectif.

En partenariat avec l'office HLM 66 et le Sydetom66 des composteurs ont ainsi été disposés sur cette résidence (photos ci-contre). Au travers d'un référent sur site et d'une communication appuyée, l'opération s'est déroulée correctement et de nouveaux habitants de ce secteur ont très vite adhéré à cette démarche éco-exemplaire.



Ce point va être déplacé de quelques mètres et remis en service.

## ► Compostage partagé : le camping Al Comu à Llauro équipé

Afin d'étendre encore davantage les pratiques et les bienfaits du compostage, le Camping Al Comu a adhéré en mai 2014 au projet de composteurs partagés sur son site. Ce camping situé dans un cadre sauvage sur la commune de Llauro est largement impliqué dans l'éco exemplarité faisant de la préservation de l'environnement et l'intégration dans la nature des crédos incontournables.



Ainsi à chaque saison estivale le partenariat Communauté de Communes des Aspres – Camping Al Comu – Sydetom66 permet de détourner des ordures ménagères une partie importante des déchets issus de l'activité des campeurs et vacanciers de passage sur ce site.

## ► Compostage partagé : deux nouveaux points ont vu le jour en 2016

### ► Secteur du cimetière à Trouillas :

Grace à une implication forte d'un couple de référents, des composteurs partagés ont pu voir le jour en 2016 sur le quartier du cimetière à Trouillas. Ce point fonctionne parfaitement et de nouveaux administrés du secteur adhèrent à cette initiative.



TROUILLAS

### Recyclage des déchets : une belle initiative

La gestion des déchets fait partie des problématiques que l'on doit apprendre maîtriser.



De nouveaux composteurs ont été installés dans la commune.

De belles initiatives prennent forme un peu partout dans les Aspres. Ainsi on peut souligner et saluer le déploiement de composteurs partagés dans la commune, le camping de Llauro, tout comme la sortie de terre d'un potager collectif aux HLM Canterrane à Thuir. Ces projets éco-exemplaires et citoyens contribuent à la réduction des déchets « ordures ménagères », tout en favorisant la création de liens sociaux et l'environnementaux... autre

Le marché peut être appuyé et suivi par les collectivités, le Sydetom66, les associations. C'est ainsi qu'un couple d'administrés a été à l'initiative de la mise en place de composteurs partagés sur le quartier du cimetière à Trouillas.

■ **À partir d'une idée**  
Soucieux de la préservation de l'environnement et de la gestion des déchets, ces derniers ont été inspirés par le film *Demain*, réalisé par Cyril Dion et Mélanie Laurent. Partant du principe que le

plus qu'à se lancer. C'est chose faite puisque Albanais et sa femme sont devenus porteurs de cette initiative et référents sur site afin de renseigner tout nouvel habitant voulant adhérer au compostage collectif. Tout peut dériver d'une idée qui une fois semée pourrait germer en une réalisation collective. « Pourquoi ne seriez-vous pas vous aussi à l'origine d'un tel projet? », disent-ils. Chacun peut faire part d'initiatives à mener autour du compostage partagé de quar-

### ► Le jardin partagé des HLM Canterrane à Thuir



Around of the initiative portée par l'association Thuir Solidarité, à savoir la création d'un jardin partagé sur des HLM de Thuir, des composteurs partagés ont été implantés sur ce site afin d'en faire un lieu éco-exemplaire.

## Réemploi et valorisation du textile : Les colonnes Textiles

- ▶ **Près de 7000 tonnes** : c'est la quantité de textiles sur notre département encore présente chaque année dans nos poubelles vertes finissant au Centre d'incinération de Calce.
- ▶ **350 colonnes à textile** déployées sur le département.
- ▶ **Près de 90% des textiles sont valorisés.**
- ▶ **Création d'un centre de tri textile sur la commune de Rivesaltes. Ce centre emploie 25 travailleurs reconnus handicapés**, et traite annuellement 1 800 tonnes de TLC.



- ▶ 15 de nos Communes bénéficient de cette collecte spécifique au textile :

Banyuls dels Aspres ; Brouilla ; Camélas ; Castelnou ; Fourques ; Llauro ; Montauriol ; Oms ; Passa ; St Jean-Lasseille ; Terrats ; Thuir ; Tresserre ; Trouillas ; Villemolaque.

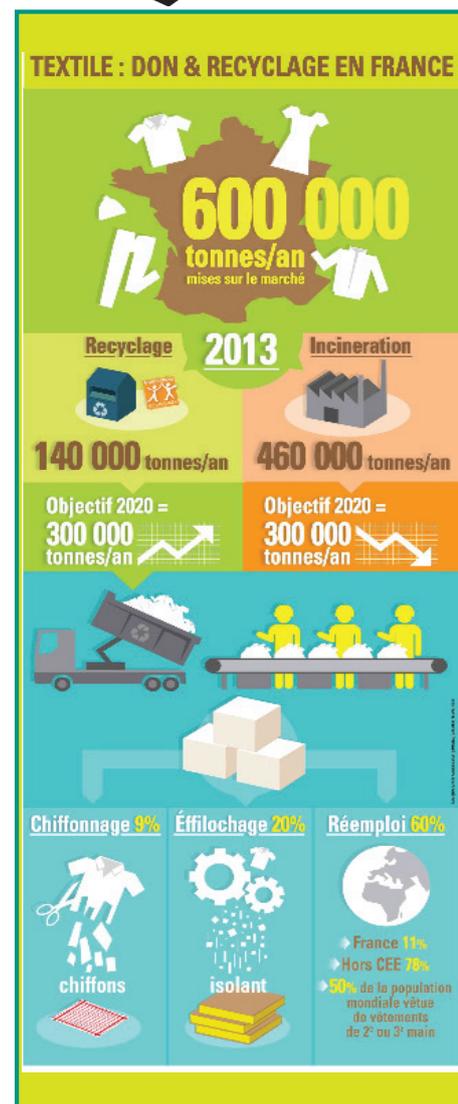
Les déchèteries de Thuir et Trouillas bénéficient également de leurs propres colonnes textiles.

Cette collecte vient compléter les dispositifs présents et existants sur notre territoire, tels que l'action des associations dédiées, et a permis la construction sur notre département d'un centre de tri avec en prime des créations d'emplois.

- ▶ Les chiffres de la collecte Textile sur notre territoire :

Les colonnes textiles ont été installées en Juillet 2012 sur les communes des Aspres. Les déchèteries ont quant à elles été équipées en octobre 2012 pour Thuir et en novembre 2012 pour Trouillas.

Il est à noter que des enlèvements ont été planifiés au sein des locaux de **Thuir solidarité** afin d'apporter des solutions concrètes et adaptées à cette association qui est confrontée à un refus de tri important.



Au travers de ce graphique nous pouvons constater que 2013 correspond à l'année la plus importante en terme de tonnages et Kg/hab captés.

En 2016 **la moyenne départementale est de 2,18 Kg/hab/an de textiles collectés.**

Nous somme ainsi au dessus de la moyenne départementale.

Toutefois l'objectif fixé par cette filière doit s'élever à 4,5 kg/hab/an, ce qui laisse une marge de progression importante.

Il est donc primordial de continuer les efforts en faveur de cette collecte.

## L'Eco-exemplarité :

### ► La Communauté de Communes des Aspres engagée dans une démarche d'éco-exemplarité :

Notre collectivité s'est engagée dans cette démarche visant à développer les bonnes pratiques au sein des administrations du territoire tout en démontrant l'implication des collectivités locales dans l'adoption de pratiques écoresponsables.

A ce titre un point a été fait avec chaque service sur l'état de leur éco-exemplarité, ce qui a permis d'ores et déjà de mettre en place bon nombre d'actions, telles que le tri sélectif, la collecte des piles usagées, le paramétrage des imprimantes en R/V et N&B, la configuration d'une signature écologique pour les mails envoyés, la mise en place de stickers sur les interrupteurs de lumière et au niveau des points d'eau (stickers devant permettre une prise de conscience de chacun sur les dépenses d'eau et d'énergie).

Des solutions de sèche-mains et de mousseurs (sur les points d'eau) sont à l'étude.



### L'éco conduite : une formation éco-exemplaire :

Dans la continuité de son implication environnementale, la Communauté de Communes des Aspres a mis en place des formations « éco-conduite » pour l'ensemble de son personnel.

Ainsi chaque agent utilisant un véhicule de service ou non a eu la possibilité de suivre cette formation ciblée sur une nouvelle manière de conduire beaucoup plus écologique, réfléchie, et bénéfique aux véhicules (ci-dessous un groupe suivant la formation éco-conduite).



# Les Déchèteries



La Communauté de Communes des Aspres dispose de 2 déchèteries sur son territoire :  
- THUIR - TROUILLAS

## 1 ) Principes

### ► Qu'est-ce qu'une déchèterie ?

C'est un espace surveillé, encadré par des agents spécialisés et aménagé autour d'un quai de déchargement avec des bennes et des conteneurs spécifiques permettant de trier les déchets, autres que OM, par catégorie.

Les particuliers peuvent y déposer gratuitement leurs déchets occasionnels : ceux qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères ou recyclables en raison de leurs poids, leur volume ou leur nature.

### ► Objectifs

- Réduction des dépôts sauvages.
- Un service public de proximité gratuit (pour les particuliers).
- Un exutoire possible pour les professionnels du territoire (apports payants).
- Une contribution à la protection de l'environnement.
- Une lutte contre le gaspillage avec valorisation et recyclage des matières.

### ► Conditions d'accès

- Accès limité aux véhicules de tourisme et à tout véhicule de largeur carrossable inférieure à 2,25 mètres et de PTAC limité à 3,5 tonnes.
- Ne sont admis que les habitants des 19 communes sur présentation d'une carte d'accès RFID (identification radio fréquence). Les personnes possédant un jardin ou terrain non bâti sur le territoire ne pourront se voir délivrer une carte d'accès.
- Les professionnels du territoire sont admis mais soumis à une tarification.

### ► Réhabilitation et remise aux normes des déchèteries

Afin de répondre aux dispositions préconisées par l'ADEME et le Sydetom66, la Communauté de Communes des Aspres a décidé de réhabiliter et remettre aux normes ses deux déchèteries de Thuir et Trouillas.

Les travaux ont débuté fin janvier 2014 et sont, à ce jour, achevés.

### ► Remarque :

Les problèmes liés aux visites diurnes (12h-14h) et nocturnes des deux sites (fouilles, éparpillement de déchets, vandalisme, vol,...) se sont raréfiés.

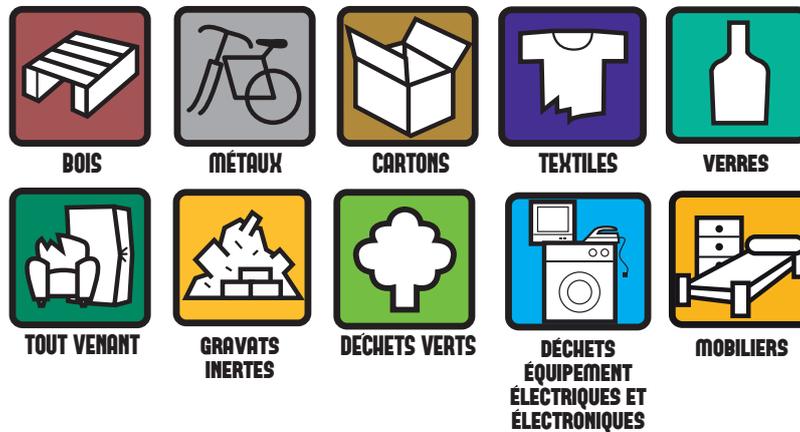
En effet la mise en place d'une vidéosurveillance, de nouveaux grillages/ portails, et la location de bennes ferraille à capot ont permis de traiter de façon efficace ces problématiques.

## 2 ) Les déchets acceptés en déchèterie

► Ces déchets se répartissent en deux catégories :

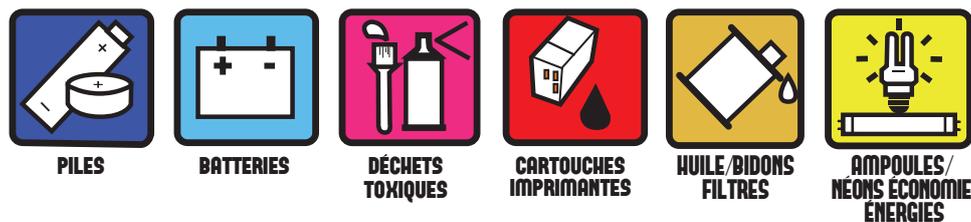
► Les déchets dits " Encombrants " :

Bois, ferraille, métaux non ferreux, papiers, cartons, tout-venant, gravats, déchets Verts, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, mobiliers.



► Les déchets Ménagers Spéciaux (et/ou toxiques) :

Diluants, solvants, acides, produits phytosanitaires, produits pâteux, pots de peintures, aérosols non vides, lampes/Néons, piles, batteries, huiles de friture, huiles de vidange, filtres à huiles de vidange et bidons usagés, cartouches d'encre, téléphones portables.



## 3 ) Les Horaires d'ouverture

**De Mai à Septembre :**

**Du Lundi au Samedi :**  
09h00-12h00/15h00-18h00  
**Dimanche :**  
09h00-12h30

**D'Octobre à Avril :**

**Du Lundi au Samedi :**  
09h00-12h00/14h30-17h30  
**Dimanche :**  
09h00-12h30

**OUVERTURE 7J/7 SAUF LES DIMANCHES APRÈS-MIDI ET JOURS FÉRIÉS.**

## 4 ) Les moyens de la collecte et de la réception des déchets

► Les déchèteries disposent de :

- **1 à 2 agents** en réception sur les quais par déchèterie
- **Effectif global de 5 - 6 agents**
- **1 tractopelle** pour le compactage des caissons de THUIR  
(la Commune de TROUILLAS effectue le tassage des caissons de la déchèterie située sur son territoire, avec son tractopelle, qu'elle facture à la Communauté de Communes des Aspres).



## 5 ) La gestion de l'évacuation des déchets

L'évacuation des déchets à partir de nos deux déchèteries est confiée à des prestataires spécialisés dont certains assurent aussi le traitement ou la valorisation.

### ► a) L'enlèvement des déchets

	Produits acceptés en Déchèteries	Repreneurs / Transporteurs
	Tout venant / Bois / Déchets verts / Gravats	OURRY-VAILLS
	Fer / Carton	OURRY-VAILLS
	Solvants / diluants Déchets toxiques Aérosols / Batteries Produits Pâteux / Peintures Huiles usagées / Acides	TRIADIS
	Piles	COREPILE
	Lampes et néons à économie d'énergie	RECYLUM
	DEEE	ÉCOLOGIC
	Textiles	ÉCO-TEXTILE
	Meubles / Mobilier	ÉCO-MOBILIER

### ► b) Le Traitement

Type de déchets	Traitement	Coût de traitement 2016 pour la collectivité
Tout venant	Centre d'incinération (Calce) et Centre d'enfouissement technique géré par ONYX, prestataire du Sydetom 66 (Espira de l'Agly)	95 € / tonne
Bois	Société TUBERT (Elne)	55 € / tonne
Déchets verts	Plate-forme de compostage du Sydetom 66 (Thuir)	Pris en charge par le Sydetom66
Gravats	Carrière « Roussillon Agrégats » (Sainte Colombe) Valormat (Mas Sabole – Trouillas)	5 € / tonne
Fer / Papiers cartons	Société Linares (Saint Felix d'Avall)	Coûts de reprise 2016 : 85 € / tonne pour la ferraille 40 € / tonne pour le carton
Solvants / diluants Déchets toxiques Produits Pâteux / Peintures Huiles usagées / Acides Aérosols / Batteries	TRIADIS	Coût variable selon le type de produits traités

#### Déchets spéciaux pris en charge gratuitement :

Téléphones portables	« Les Handicapés de la route »
Piles	COREPILE
Lampes et néons à économie d'énergie	Recylum
Cartouches d'imprimantes	La ligue contre le cancer & Enfance et Nature
Verres	sociétés VIAL et Verrerie du Languedoc
DEEE	Ecologic Soutiens financiers versés à la collectivité via le Sydetom66
Textiles	Eco-Textile
Mobilier / Meubles	Eco-mobilier Soutiens financiers versés à la collectivité via le Sydetom66

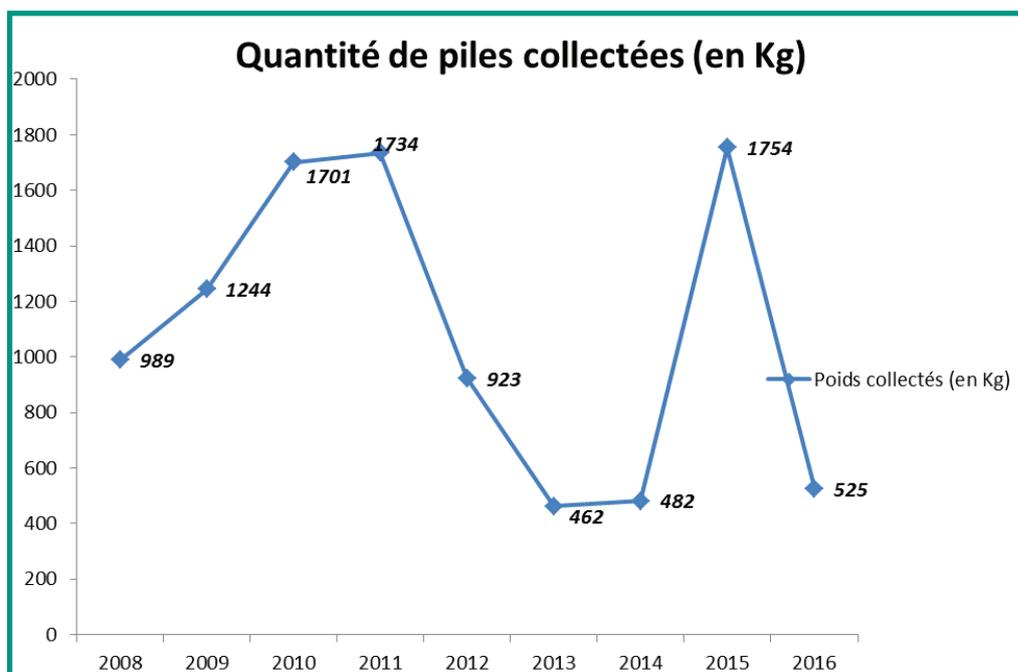
## ► c) Une gestion plus approfondie de déchets spécifiques

### ► 1.) Les piles

Les piles sont des déchets qui jusqu'à présent n'étaient recueillis qu'en déchèterie. Toutefois depuis 2008 **seize communes, ainsi que les locaux de la Communauté de Communes des Aspres, se sont dotés de bacs de récupération**. Cela permet ainsi aux administrés, soucieux tout comme nous de l'élimination de ce type de déchets polluants, d'avoir à disposition des points de collecte proches de chez eux.

Des bacs de récupération ont également été disposés aux ALSH de Brouilla, Thuir et Trouillas, tout comme à la crèche intercommunale et à l'office de tourisme.

**Il faut savoir qu'1 pile pollue 1 m<sup>3</sup> de terre.**



### ► Bilan :

De 2011 à 2014 nous constatons une baisse significative des apports de piles.

Cette situation était liée aux problèmes récurrents de vols de métaux en déchèteries.

Les contenants métalliques destinés à recueillir les piles ont été plusieurs fois dérobés sur le site de Trouillas avec toute la quantité de ces déchets polluants qui y étaient stockés.

Or la réhabilitation des déchèteries a permis de retrouver des espaces sécurisés. Ainsi en 2015, **1754Kg** de piles ont pu être collectés. Cela représente le tonnage le plus important depuis l'adhésion à cette filière.

Quant à 2016, le chiffre indiqué n'est pas synonyme d'une baisse du captage de ce flux car aucun enlèvement n'a eu lieu sur la déchèterie de Thuir durant cette année (un enlèvement ayant été réalisé fin d'année 2015 et un début d'année 2017).

## ► 2.) Les déchets paramédicaux

Depuis le 1<sup>er</sup> Juin 2014, un dispositif, mis en place par l'éco-organisme DASTRI est opérationnel.

Les patients en Auto-Traitement peuvent désormais récupérer gratuitement dans toutes les pharmacies, sur présentation d'une ordonnance, des boîtes à aiguilles (boîtes jaunes à couvercle vert), accompagnées d'un mode d'emploi. Une fois pleines celles-ci doivent être ramenées dans les pharmacies « point de collecte », repérables grâce à l'affichette apposée sur leur devanture ou sur la carte de géolocalisation disponible sur le site internet du SYDETOM66 : [www.sydetom66.fr](http://www.sydetom66.fr).



Sur la Communauté de Communes des Aspres, 5 pharmacies collectent les boites pleines :

Pharmacie Paccianus	04.68.37.53.20	31 avenue de l'olivier	<b>Banyuls Dels Aspres</b>
Pharmacie des Aspres	04.68.38.80.46	1 avenue du Vallespir	<b>Fourques</b>
Pharmacie Ribes	04.68.53.36.80	19 avenue de la Méditerranée	<b>Thuir</b>
Pharmacie Deixonne Menardo	04.68.53.04.54	Avenue François Mitterrand	<b>Thuir</b>
Pharmacie Farines	04.68.53.47.09	6 avenue du Mas Deu	<b>Trouillas</b>

Ces DASRI suivront ensuite un circuit d'élimination, sécurisé et isolé du traitement des ordures ménagères, afin d'éviter tout risque de contact des agents de collecte.

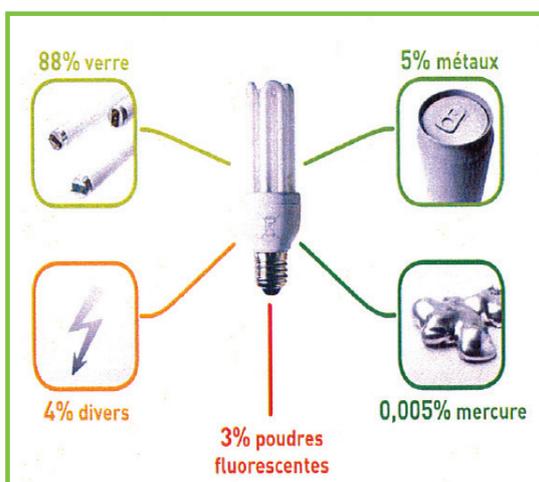
Dès lors les agents de déchèteries de Thuir et Trouillas orientent ce type de déchets vers les pharmacies citées ci-dessus.

## ► 3.) Les lampes et néons à économie d'énergie

Depuis le 19 Février 2010 nos 2 déchèteries de Thuir et de Trouillas accueillent la collecte des ampoules dites de « nouvelles générations ».

Une signalétique a été mise en place sur les 2 déchèteries pour mieux informer nos administrés.

Une telle collecte permet de recycler à 93% les lampes concernées, le verre, le métal, et le mercure sont ainsi récupérés.

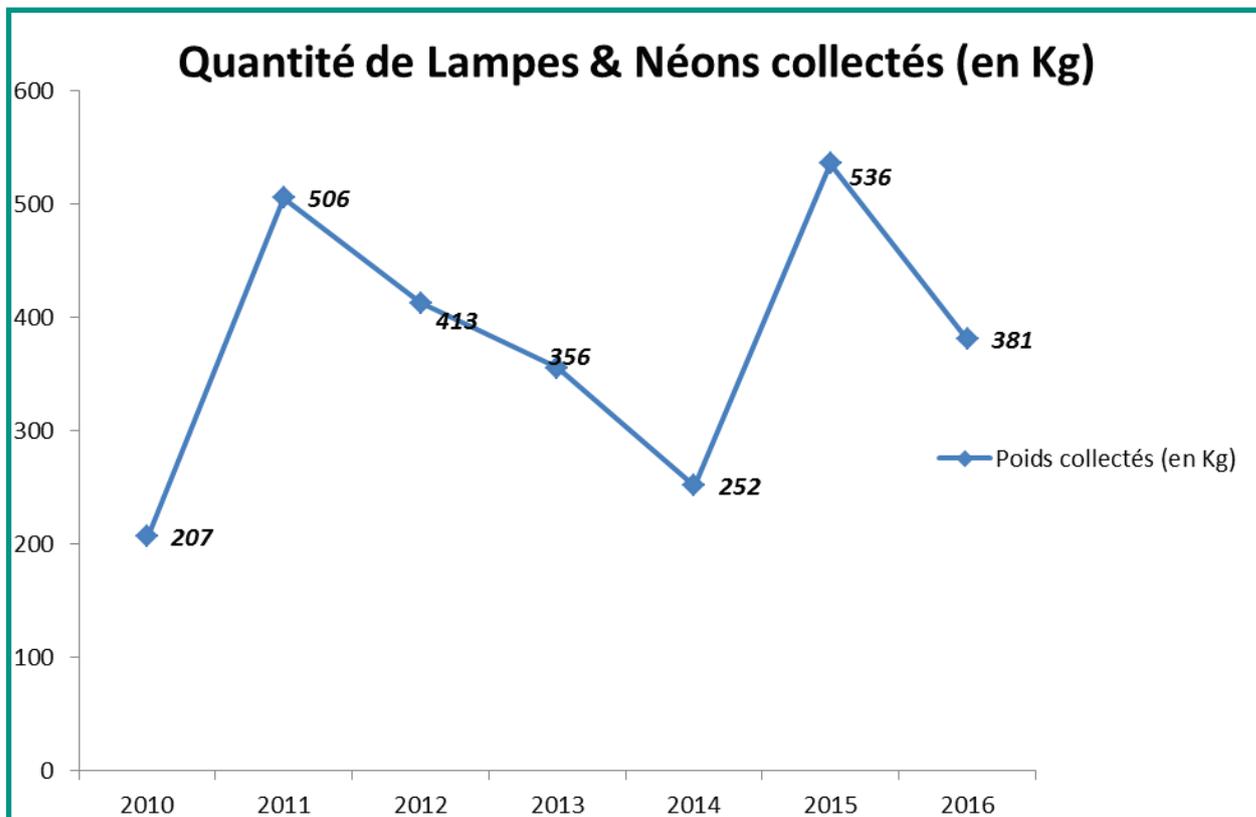


Le verre et les métaux sont récupérés afin de fabriquer divers produits neufs : tubes fluorescents, abrasifs, isolants, canettes.....

Les plastiques font souvent l'objet d'une valorisation thermique par incinération.

Les poudres fluorescentes sont acheminées vers des centres de stockage des déchets ultimes de classe 1. Enfin, le mercure est également récupéré afin d'être neutralisé.

Le recyclage permet ainsi de préserver les ressources naturelles (moins d'extraction de matières premières), d'économiser de l'énergie (par exemple, la fabrication de verre à partir de verre recyclé est moins énergivore qu'à partir de sable) et de neutraliser les risques.

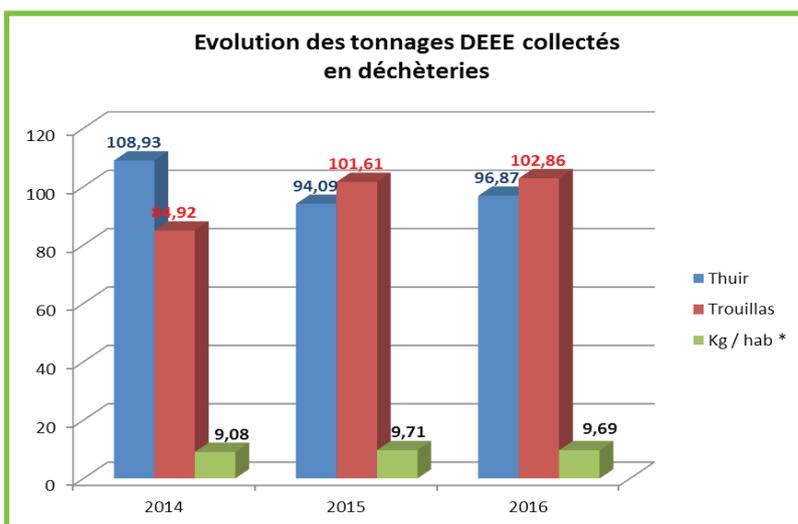


#### ► 4.) Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

En France, la filière DEEE ménager est opérationnelle depuis le 15 novembre 2006 (date de l'entrée en vigueur des agréments des éco-organismes).

Ainsi depuis 2006, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (**DEEE**) ne doivent plus être jetés à la poubelle. Tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable) doivent être dépollués puis recyclés.

Pour répondre à cette nouvelle collecte **4 containers maritimes (2 containers par site) ont été mis en place pour accueillir ces DEEE.**



\* Année 2014 : population INSEE incluant Llupia

# 81%

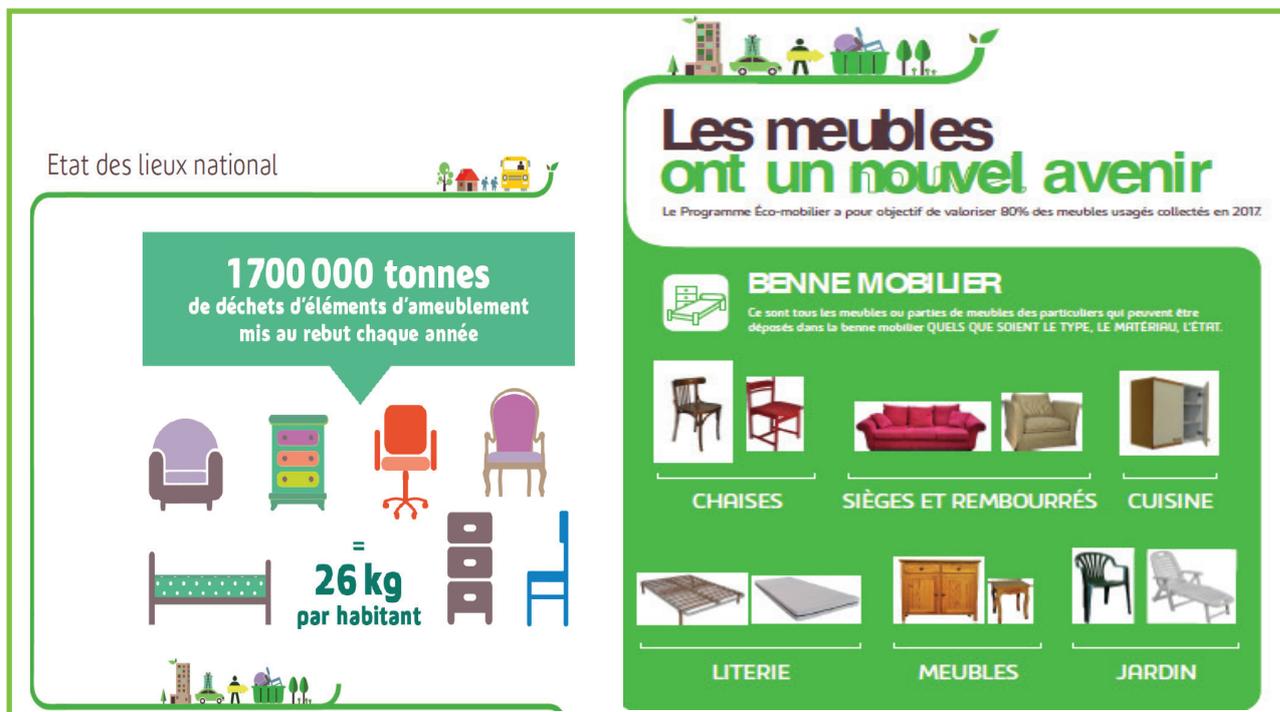
**C'est le taux de recyclage moyen des appareils électriques et électroniques dépollués et traités**

## ► 5.) Les Déchets mobiliers / meubles : Eco-Mobilier

Créé par 12 distributeurs et 12 fabricants français en décembre 2011, Éco-mobilier a été agréé par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'énergie pour cinq ans, à compter du 1er janvier 2013.



Son but est de collecter et valoriser le mobilier usagé pour lui offrir une seconde vie, le recycler ou l'utiliser comme source d'énergie.



Le Sydetom66 a conventionné à l'échelle départementale avec Eco-mobilier.

Le Sydetom66 gère ainsi l'aspect contractuel, opérationnel ainsi que le déploiement des bennes dédiées à cette collecte.

5 ans seront nécessaires pour équiper l'ensemble des déchèteries du département.

Le 1<sup>er</sup> Octobre 2015 la déchèterie de Trouillas a fait partie de la première vague de déchèteries dotées d'une benne éco-mobilier, la déchèterie de Thuir sera équipée en octobre 2018.

### Le gisement de Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) permet de détourner :

- 50 % de la benne bois
- 11 % de la benne tout-venant
- 3 % de la benne ferraille

Les collectes/ traitements des bennes DEA sont totalement gratuites.

Ce nouveau flux permet ainsi de détourner les DEA des bennes traditionnelles. Cela se traduira par des économies en matière de traitement (bois, tout venant) et d'enlèvements de bennes (moins de tonnages = moins de rotations de bennes).

### Tonnages collectés en 2016 : 141,70 Tonnes

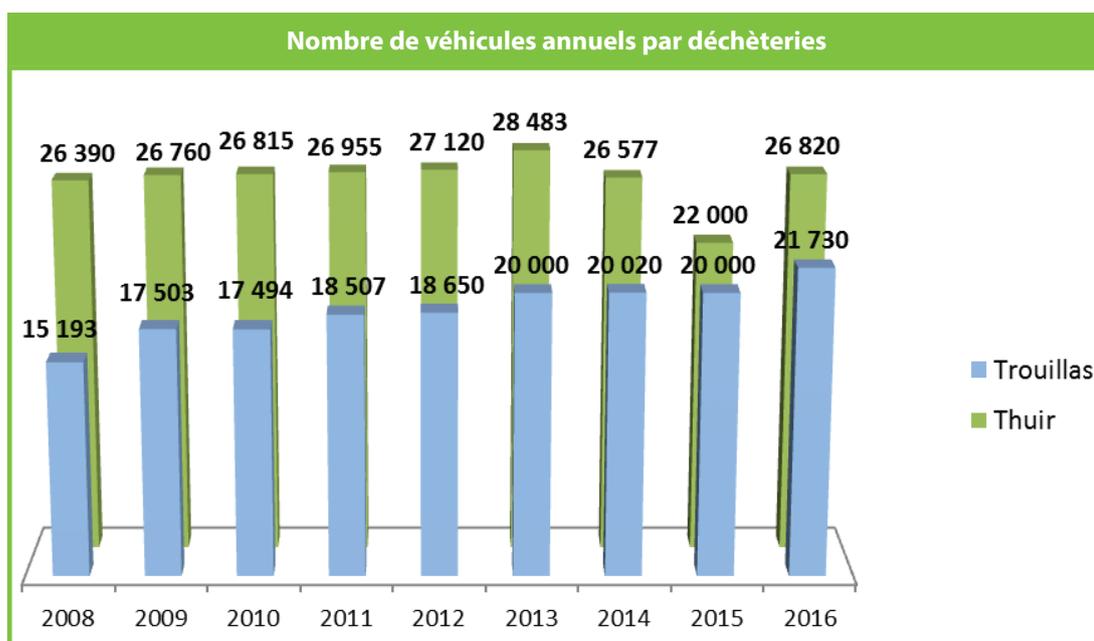
## ► 6-) Les apports et enlèvements en déchèterie

### ► a) La fréquentation des déchèteries

Le graphique qui suit présente les fréquentations des deux déchèteries communautaires. L'arrivée de nouveaux administrés sur notre territoire et l'accroissement des populations sur nos communes sont venus augmenter le nombre de véhicules accueillis chaque année sur ces sites. Toutefois le départ de Ponteilla en 2013, puis la fin du conventionnement avec Llupia au 1er janvier 2015 ont impacté la fréquentation des déchèteries.

La mise en place des ponts bascules mi-janvier sur Thuir et le 1er février 2016 sur Trouillas a permis d'obtenir des informations beaucoup plus précises et pointues quant à la fréquentation de nos sites.

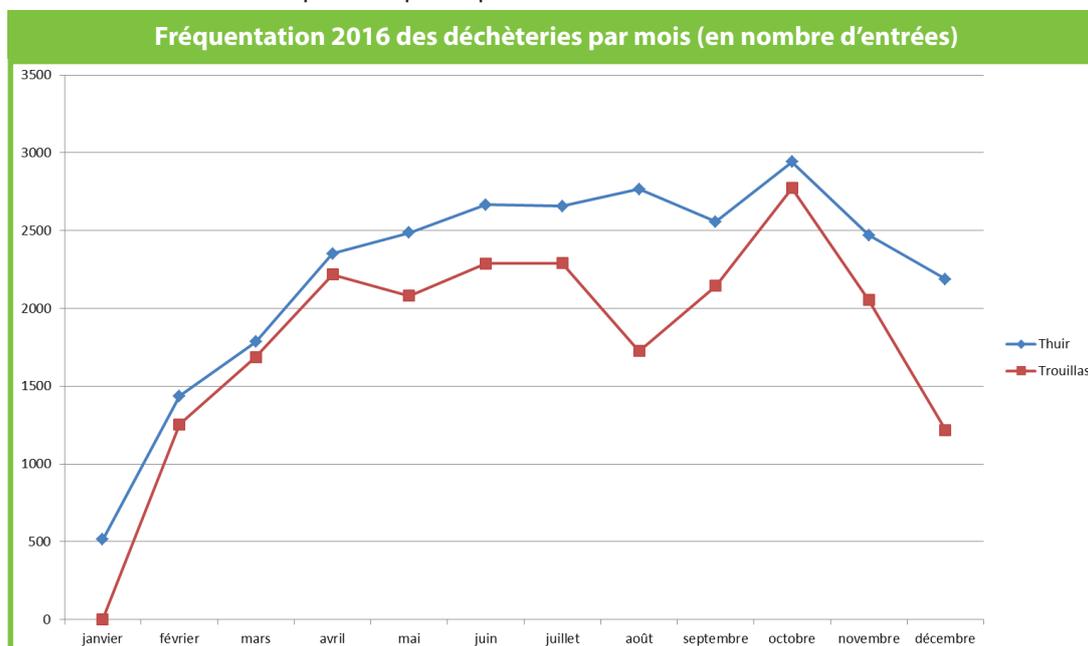
En 2016 la déchèterie de Thuir a connu une évolution de +22% quant au nombre de véhicules accueillis sur site par rapport à l'année 2015. La déchèterie de Trouillas a enregistré quant à elle une évolution de +9%.



### ► b) La fréquentation des déchèteries par mois

Au travers du graphique ci-dessous nous pouvons constater que la période allant de mai à octobre est une période des plus fréquentée sur nos sites intercommunaux.

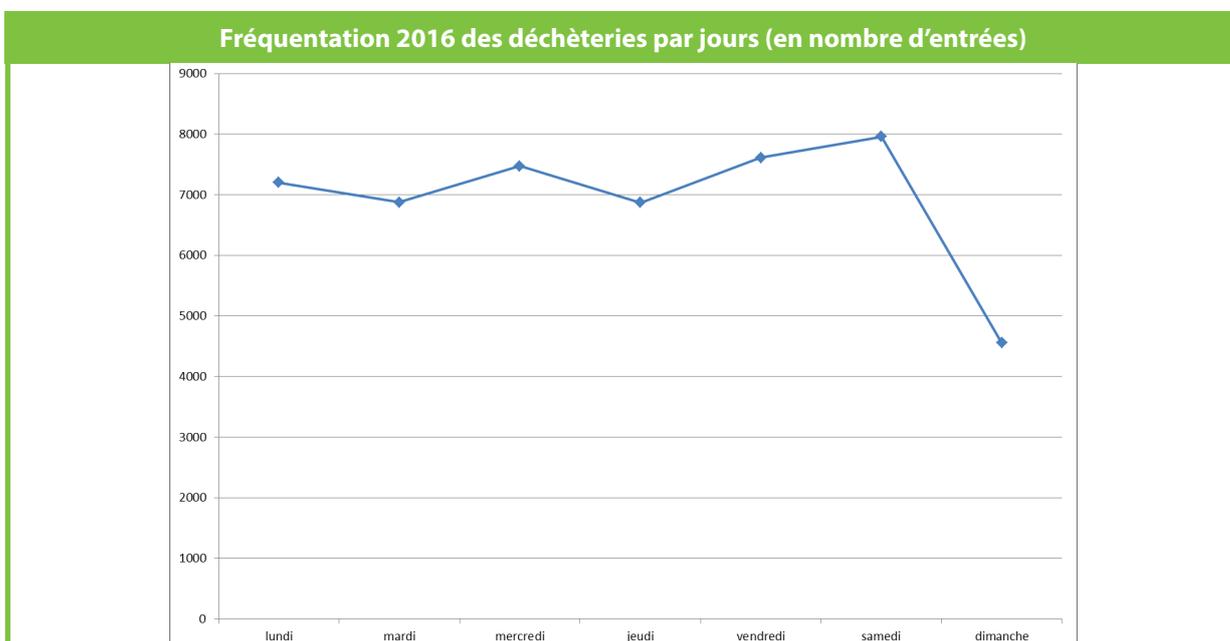
A noter que les ponts bascules ont été mis en fonctionnement mi-janvier sur Thuir et le 1<sup>er</sup> février sur Trouillas. De nombreux usagers ne possédaient toujours pas de badges lors de cette mise en route. Beaucoup d'entrées ont ainsi été réalisées sans carte d'accès afin de permettre un temps d'adaptation. Ces données seront donc plus complètes pour l'année 2017.



### ► b) La fréquentation des déchèteries par jours

Au travers du graphique ci-dessous nous pouvons constater que les jours les plus fréquentés sont les mercredis, vendredis, samedis et dimanches (ouverture uniquement le matin). Les Lundis, Mardis et Jeudis sont des jours moins fréquentés.

Ce type d'informations permettra de mieux adapter les moyens humains ou les opérations de communication en fonction de certains jours plus stratégiques.

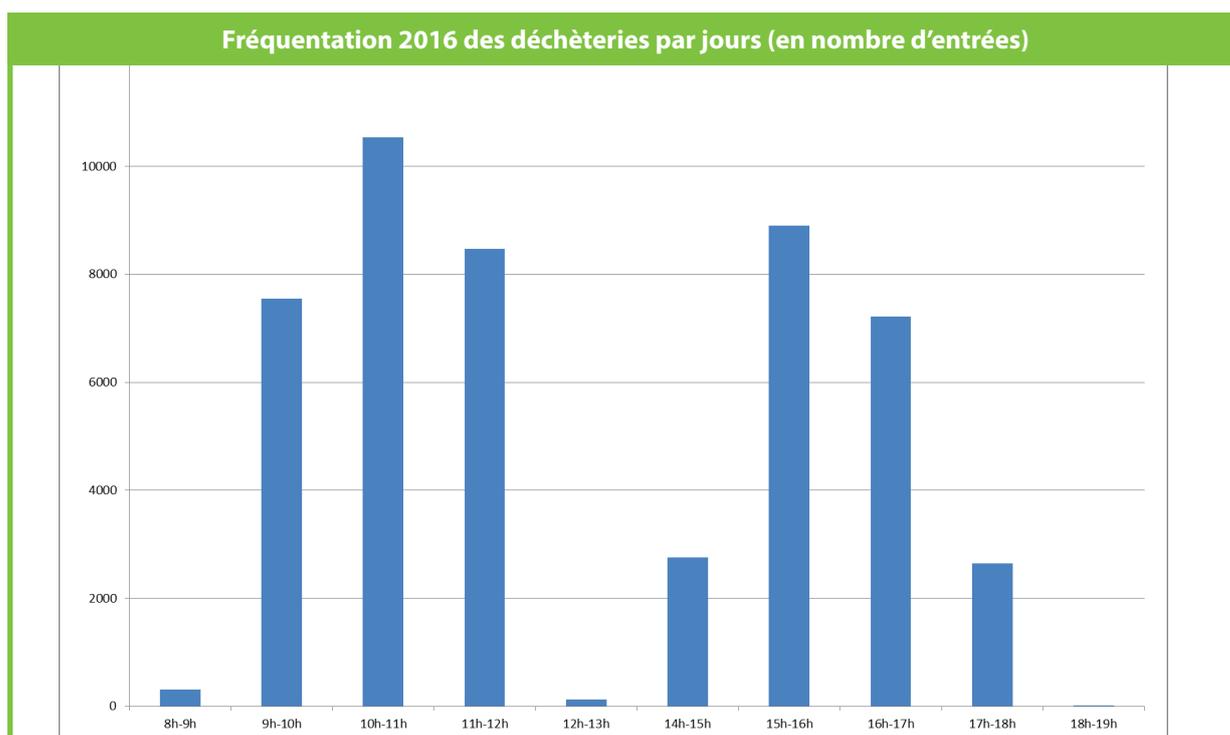


### ► c) La fréquentation des déchèteries par tranches horaires

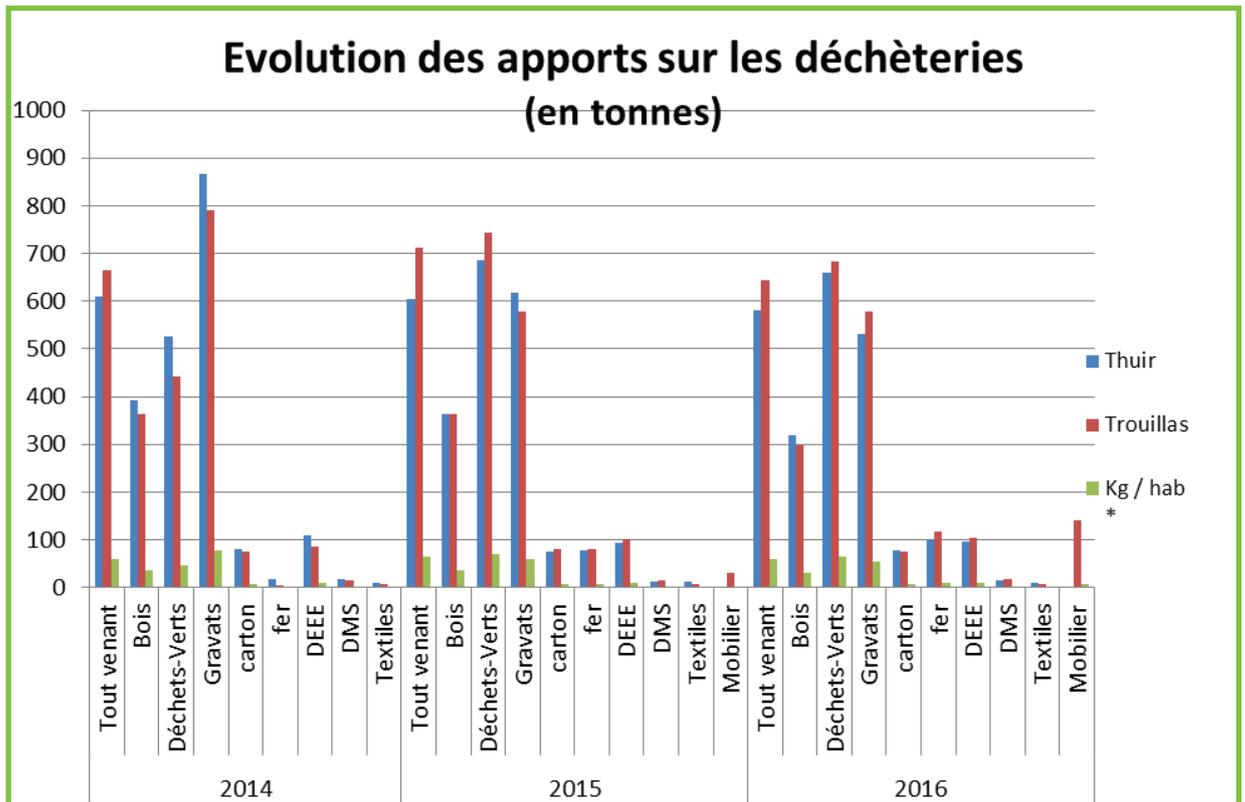
Au-delà des informations vues précédemment, le système de gestion informatisée de nos déchèteries permet d'extraire des données pointues.

C'est ainsi que nous pouvons constater dans le graphique ci-dessous que certaines tranches horaires représentent d'importants pics d'affluences sur nos sites intercommunaux.

Le travail des agents déchèteries pourra donc évoluer et être adapté en fonction de ces constats.



► d) Les enlèvements des déchets



\* Année 2014 : population INSEE incluant Llupia

Kg/ habitants											
Année	Tout venant	Bois	Déchets verts	Gravats	Carton	Fer	DEEE	DMS	Textiles	Mobilier	Total
2014	59,71	35,37	45,38	77,72	7,24	0,95	9,08	1,53	0,81	-	237,81
2015	65,31	36,16	70,87	59,27	7,7	7,87	9,71	1,38	1	1,5	260,77
2016	59,44	29,96	65,15	53,93	7,40	10,57	9,69	1,50	0,85	6,88	245,39

► Bilan et constats des apports en déchèteries

	Evolutions 2016-2015 (en %)	
	Tonnages entrants	kg/an/hab.
Tout venant	-6,98	-8,98
Bois	-15,31	-17,14
Déchets-Verts	-6,04	-8,06
Gravats	-7,01	-9,01
carton	-1,69	-3,81
fer	37,15	34,20
DEEE	2,06	-0,14
DMS	11,14	8,75
Textiles	-12,90	-14,78
Mobilier	367,04	356,98

En hausse  
 En baisse

Au travers du tableau ci-dessus nous pouvons constater une diminution assez nette de plusieurs flux de déchets, et notamment ceux qui coûtent le plus cher à la collectivité en traitement et transport.

Bien qu'en baisse sur les déchèteries, les apports de textiles ont augmenté sur l'ensemble du territoire des Aspres entre 2015 et 2016.

Les chiffres de la filière Mobilier s'expliquent du fait que cette collecte a démarré en octobre 2015 sur la déchèterie de Trouillas ; la comparaison de ces deux années n'est donc pas représentative.

La diminution des tonnages de gravats peut s'expliquer par la mise en place de garde-corps sur les hauts de quais de déchèteries, rendant tout bennage impossible. Certains apporteurs (dont les petits professionnels) ont ainsi privilégié d'autres exutoires tels que Valormat au mas sabole (bennage possible).

Concernant les déchets verts, il est à noter que le site actuel du Sydetom66 ne possède pas de ponts bascules ou de système d'enregistrement des apports. Un manque de fiabilité dans l'information est donc probable. La nouvelle aire de broyage déchets verts permettra d'obtenir de réelles pesées.

Les filières DEEE, textile et mobilier permettent de détourner des tonnages du flux tout-venant. Ces filières, encadrées par un éco-organisme, ont donc un rôle majeur quand on sait que les déchets partant au tout venant sont ceux qui coûtent le plus cher à la collectivité.

Les enlèvements de ferraille ne cessent d'augmenter du fait de la mise en place d'un système de vidéosurveillance sur les déchèteries, d'accès plus sécurisés et d'une benne à capot

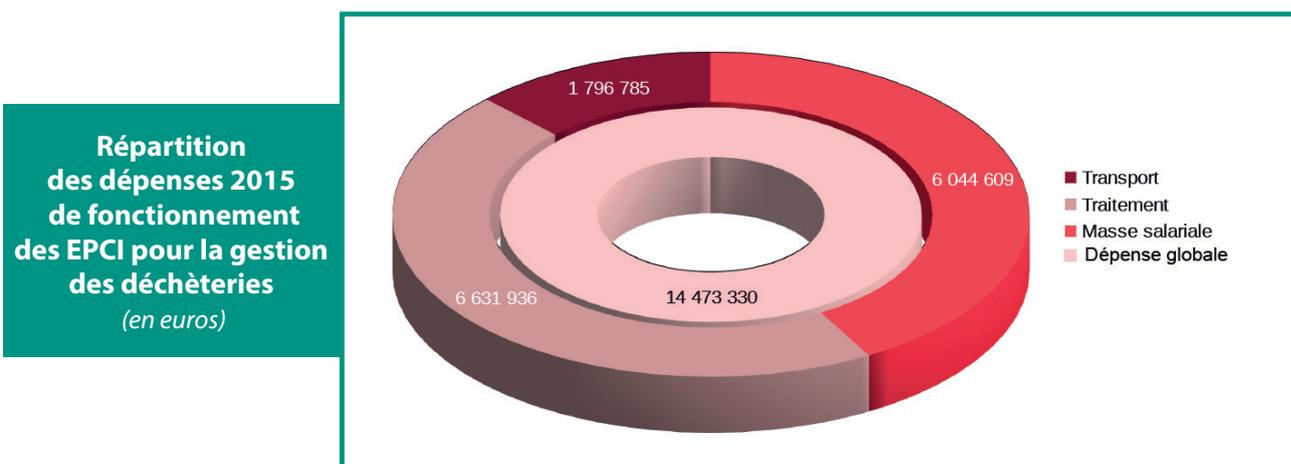
**Grâce à ces 2 déchèteries 5057 Tonnes de déchets ont pu être récupérées en 2016.**

**Pour rappel : 5260 tonnes en 2015.**

*(Tonnage comprenant : Tout-venant, Bois, Déchets-verts, Gravats, Carton, fer, DEEE, DMS, Textiles, Lampes, piles, DASRI)*

**Taux de valorisation 2016 : 76 % (tonnages valorisés / total tonnages entrants).**

**Taux de valorisation 2015 : 75 %**



«Observatoire des Pyrénées-Orientales de la Gestion des Déchets Non Dangereux»

# INDICATEURS FINANCIERS

## Les Coûts du Service Public : Collecte - Déchèteries

### ► L'investissement :

Nature des Investissements 2016	Montant en TTC	Recettes
Acquisition 2 bennes	318 849,60	FCTVA n-1+n: 52 452,24
Achat de bacs à Ordures Ménagères, bacs Collecte Sélective	74 803,18	FCTVA n-1+n: 18 113,38
Achat Colonnes à verre	20 277,60	FCTVA n: 3 326,34
Travaux mise aux normes déchèteries	(Fin tvx 2015)	Fctva n-1: 4 312,33 Subv Solde: 119 287,50
Intervention Conteneurs enterrés	5 452,80	FCTVA n: 894,48
Remboursement capital (annuité)	50 278,61	14 464,00
Matériel CTC	2 947,90	FCTVA n: 207,26
Equipement réparation BOM	4 818,64	FCTVA n: -
Equipement accès CTC	1 116,00	FCTVA n: -
Logiciel gestion clients	3 542,78	FCTVA n: 581,16
<b>TOTAL</b>	<b>482 087,11</b>	<b>213 638,69</b>

### ► Le Fonctionnement :

DÉPENSES	
Libellés	Montant réalisés
Collecte des OM +Coût Déchèteries	1 233 242,42
Traitement au Sydetom	885 433,30
Enlèvement et traitement 2 Déchèteries	223 064,15
<b>TOTAL</b>	<b>2 341 739,87</b>

RECETTES	
Libellés	Montant réalisés
TEOM CommCom (Rôle Suppl et Rôle Compl inclus)	2 556 558,00
Redevance Spéciale	138 717,99
Récupération ferraille / cartons Récupération DEEE+Mâchefer	23 172,78
Vente composteurs	900,00
Subvention OCAD3E (Recylum + Eco-systèmes)	39 194,61
Atténuation de charges / maladie personnel / Rbsmt formations	68 253,63
Redevance apports professionnels déch.	15 615,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 842 412,01</b>

### ► Détail des dépenses de fonctionnement par chapitre

- 011. charges à caractère général :  
**442 627,45** dont 223 064,15 € aux prestataires de service pour le fonctionnement des 2 déchèteries.
- 012. charges de personnel :  
**954 602,24**
- 65. Autres charges de gestion :  
**885 433,30** = contribution au Sydetom (traitement OM)
- 66. charges financières :  
**20 785,91** (intérêts dette)
- 67. charges exception :  
**45,00**
- 68. amortissement :  
**38 245,97**

## ► Les ratios :

	2015	2016
Dépenses de Fonctionnement	2 542 867,35	2 341 739,87
Total du tonnage des déchets produits : Collecte + Déchèteries	12 268,15 tonnes	
Population desservie (DGF)	20 597 habitants	
Coût du service public de ramassage et élimination des déchets par tonne	207,27 €	
Coût du service public de ramassage et élimination des déchets par habitant	123,46 €	

\*Avec Lllupia et 1/12 ponteilla

## ► Le mode de financement du service :

La Communauté de Communes des Aspres finance ce service par :

► La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la TEOM

produit 2016 = 2 554 123 € + 2 435

(rôles supplémentaires -2016- et complémentaires -2015 et antérieur)

► La Redevance Spéciale : produit 2016 = 138 717,99 €

► Le produit lié aux apports des professionnels en déchetterie n'est pas suffisamment caractéristique pour être intégré comme une recette essentielle au fonctionnement du service (15 615€ pour 2016).

### ► Bilan :

Par délibération en date du 31 Mars 2003, le Conseil Communautaire a institué le dispositif de zonage pour service rendu et a délimité les zones en considérant que chaque territoire communal constituait à lui seul une zone ;

Les critères retenus permettant de prendre en compte les conditions de réalisation du service ainsi que son coût :

- durée du ramassage
- longueur de la tournée
- volume des bacs mis à disposition

	Coût du service (€ TTC) Fonctionnement	Recettes (€ TTC)			Coût supporté par le Budget général (€ TTC)
		TEOM	Récupération Ferrailles/cartons	Redevance Spéciale	
2004	1 567 045,18	1 733 694,90	2 483,14	-	-
2005	1 977 509,01	1 894 790,77	8 143,20	-	74 575,04
2006	2 134 428,39	1 951 504,00	25 545,17	96 420,25	60 958,97
2007	2 204 876,00	2 098 989,00	24 814,28	94 991,21	13 918,49
2008	2 236 047,17	2 125 173,00	12 684,28	97 877,99	311,90
2009	2 378 685,35	2 252 958,00	10 370,50	91 938,08	23 418,77
2010	2 630 385,37 *	2 306 817,00	14 858,80	90 731,29	188 783,60
2011**	2 713 664,02*	2 574 244,00**	11 813,36	97 017,92	30 588,74
2012**	2 788 297,93*	2 666 518,00**	6 656,90	94 279,26	20 843,77
2013**	2 543 364,82*	2 529 157,00**	6 691,40	95 379,79	-
2014	2 659 433,20*	2 326 108,00	7 656,80	97 529,16	228 139,24***
2015	2 591 017,72*	2 669 946,00**	36 935,75	108 511,65	- 224 375,68****
<b>2016</b>	<b>2 392 018,48*</b>	<b>2 556 558</b>	<b>23 172,78</b>	<b>138 717,99</b>	<b>- 326 430,29</b>

\* Capital de la dette compris

### A noter :

En investissement, seul le capital d'emprunt attaché à la compétence est comptabilisé. L'autofinancement dégagé permet d'assurer les autres dépenses d'investissement (achat Benne et bacs et colonnes verre, principalement)

## ► En 2016 :

- La modification des fréquences de collecte se déroule correctement.
- Les collectes ont été maintenues durant les jours fériés (*sauf pour le 25 décembre, 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> janvier*).
- Deux nouvelles BOM sont venues moderniser nos outils de collecte.
- Le département des Pyrénées-Orientales a basculé vers des consignes de tri élargies. Ce nouveau dispositif facilite le geste de tri et devrait augmenter les volumes et tonnages de matières recyclables captés dans nos poubelles. Face à ces nouvelles consignes cumulées à la réduction des fréquences de collecte, les services techniques ont dû faire face à de nombreuses demandes de changement de litrage de conteneurs.
- Des ambassadeurs du tri ont été recrutés et sont venus renforcer la communication sur la gestion des déchets.
- Deux nouveaux sites de compostage partagés ont vu le jour sur les Aspres.
- Dans le Cadre des TAP un concours dessin a été mené sur notre territoire afin de customiser nos BOM.
- Les efforts en faveur de la sécurisation des déchèteries ont porté leurs fruits puisque la récupération des métaux est totale et le vandalisme des sites quasi inexistant.

## ► En 2017 il conviendra de :

- Continuer à travailler en faveur d'une optimisation des tournées de collecte et d'une politique déchets engagée.
- Améliorer et optimiser les tournées pour les communes dont le mode de collecte s'effectue en bacs collectifs.
- Acquérir et entretenir les EPI.
- Réaliser quelques aménagements nécessaires pour cause de dangerosité et de ce fait améliorer les conditions de travail des agents de collecte.
- Adapter le polybenne avec un hayon.
- Etudier l'opportunité d'une benne « lavante ».
- Etudier l'opportunité d'acquérir une mini benne pour les centres de village/ville.
- Etudier l'opportunité d'un espace préservant ou ressourcerie sur notre territoire.
- Se prononcer sur le maintien ou non du tarif des composteurs (5€).
- Continuer à moderniser les outils de collecte tout en poursuivant la démarche de renouvellement du parc véhicules.
- Suivre les avancées et les informations liées à la redevance et TEOM Incitative.
- Développer de façon systématique la Redevance Spéciale et poursuivre notre politique de prévention sur les déchets.
- Continuer à exploiter les données statistiques déchèteries et améliorer le service.
- Optimiser et être vigilant sur la collecte Eco DDS afin de réaliser des économies de traitement sur les Déchets Diffus Spécifiques (DDS).
- Préparer la mise en place d'une benne éco mobilier sur la déchèterie de Thuir pour 2018.
- Continuer le travail entrepris sur le captage du « Verre » et le maillage du territoire en colonnes à verre.
- Continuer à identifier les points noirs en termes de tri sélectif pour mener des campagnes de sensibilisation et de communication.
- Continuer le travail de communication et prévention mené par les Ambassadeurs du Tri et Prévention.
- Continuer à rechercher des économies dans l'exploitation du service.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
066-246600449-20170615-75-17/RPQS\_Déchi-DE

**Le présent rapport a été présenté au Conseil Communautaire du 15 Juin 2017 lequel en a pris acte.**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2017

Le Président, René OLIVE